

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3. — Etats-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. VIII.

No. 48.

Prix du numéro, 7 centimes. — Annonces, la ligne, 10 centimes.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 6 DECEMBRE 1877

Avis aux Abonnés

L'OPINION PUBLIQUE est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix de l'abonnement est de TROIS PIASTRES par année, payable STRICTEMENT D'AVANCE.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires, doivent être adressées à G. B. BURLAND, Gérant, ou : " Au Gérant de L'Opinion Publique, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autrement, doit accompagner la demande.

Nos abonnés de Montréal sont priés de nous faire connaître, personnellement ou par carte-poste, toute irrégularité dans le service du journal.

SOMMAIRE

Le "fénié" O'Donoghue, par A. Gélinas. — Echos, par A. Gélinas. — Discours prononcés à la Convention de l'Institut-Canadien-Français d'Ottawa. — Faits divers. — Variétés. — Les prisons de Paris sous la Commune (suite). — Une fille laide (suite). — Nos gravures : La maison du gouvernement à Fort-Garry; M. D. O. Beurbeau. M. P.; Le canal Lachine; Michel Bibaud. — Le mort ressuscité. — Auteurs et journalistes canadiens, par A. G. — Les femmes. — Recettes utiles. — Le jeu de dames. — Les échecs. — Prix du marché de Montréal.

GRAVURES : L'historien Michel Bibaud; D. O. Beurbeau, écrivain M. P.; le nouveau député de Drummond et Arthabaska; Le vapeur du gouvernement, le *Newfield*, laissant le port chargé des produits du Canada destinés à l'Exposition de Paris; Elargissement du canal Lachine; Travaux aux écluses St. Gabriel, sous la direction de MM. Loss et McRae; La résidence du lieutenant-gouverneur à Fort-Garry; Réception de lord Dufferin à Rockwood

LE "FENIEN" O'DONOGHUE

L'élection de Québec-Est a été marquée par un curieux incident. Les Irlandais de Québec menaçaient de se tourner contre M. Laurier, parce que celui-ci refusait de s'engager à obtenir l'amnistie pour le célèbre professeur O'Donoghue, lorsque, quelques jours avant la votation, on apprit subitement que le gouvernement impérial venait d'accorder cette grâce à la demande du gouvernement fédéral. Le professeur est amnistié comme Riel et Lépine. Il est condamné seulement, comme eux, à cinq ans d'exil, que l'on fait antidater d'avril 1875.

Toute cette affaire porte un caractère assez étrange.

A la dernière session, M. Costigan demanda par une motion cette amnistie. La motion fut repoussée par le gouvernement, qui refusa de solliciter du gouvernement impérial la grâce d'O'Donoghue, qu'il vient d'obtenir. Par contre, l'opposition bas-canadienne vota en bloc avec M. Costigan, pour une mesure qui assimilait entièrement le cas d'O'Donoghue au cas de Riel et de Lépine. Or, deux ans auparavant, cette même opposition avait demandé l'amnistie pour Riel et Lépine, en s'appuyant précisément sur le fait que ceux-ci, après avoir pris part à l'insurrection de 1870, avaient réparé leur faute en combattant, l'année suivante, pour la défense du territoire contre les féniens des Etats-Unis qui l'envahissaient, et au nombre desquels se trouvait M. O'Donoghue, le professeur (!) Cette conduite est toujours restée incompréhensible pour beaucoup de personnes.

Riel et O'Donoghue se trouvaient dans

des positions bien différentes. Le premier n'a fait que prendre part à l'insurrection de Manitoba, et il a, plus tard, combattu le mouvement d'invasion fénienne. O'Donoghue était impliqué, à la fois, dans les deux affaires. Nous comprenons que la clémence royale n'est pas tenue de s'exercer d'une manière uniforme. Elle dépend du bon plaisir du souverain. Personne n'a le droit de demander au souverain pour quel motif le fénié O'Donoghue, triplement rebelle, est placé sur le même pied que Riel et Lépine, et pourquoi il n'est condamné qu'à cinq ans d'exil, lorsque Letendre, son compagnon, en a vingt à subir. La Couronne échappe à la critique. Mais le ministère et les parlements y restent soumis. A eux d'expliquer les actes qu'ils ont conseillés ou demandés, et dont, en tous cas, ils portent la responsabilité. A eux de répondre.

A tout événement, ce n'est pas l'opposition du Bas-Canada qui pourra taquiner le gouvernement à ce sujet. Les amis de Riel ont plus à reprocher à cette opposition qu'au ministère dans cette affaire. Celui-ci n'a fait que mettre le chef des Métis et O'Donoghue sur le même pied quant à la sentence : il a repoussé la motion de M. Costigan qui les mettait sur le même pied quant à la culpabilité. Riel ne peut se trouver offensé de ce qu'on pardonne plus à O'Donoghue qu'à lui-même, mais il a pu s'offenser, lui qui s'est toujours proclamé loyal à la Couronne, de se voir assimilé, par ceux qui se disaient ses amis, à un individu traître à son pays. Il n'y a rien de particulièrement agréable pour lui, de voir son nom accolé à celui d'un fénié.

Les féniens sont une classe de gens peu recommandables. Dans beaucoup d'endroits, on les estime à l'égal des bandes de brigands. C'est une société secrète, et un grand nombre de ses membres professent le socialisme et sont alliés à l'Internationale. Ils sont au ban de l'Eglise, comme au ban des nations. Ils sont excommuniés, et l'Eglise leur refuse la sépulture ecclésiastique.

Le professeur O'Donoghue a-t-il cessé d'être fénié ? En tous cas, il l'a été, et, pour notre part, nous n'avons jamais compris l'engouement dont l'opposition s'est prise pour ce personnage, engouement qui semble s'être communiqué à la longue au gouvernement lui-même. On voit parfois de singulières choses en politique.

A. GÉLINAS.

ECHOS

La position du maréchal MacMahon paraît empirer, au lieu de s'améliorer. Le nouveau ministère ne signifie rien, et il ne reste en présence que le Président et la majorité républicaine. Celle-ci n'est pas disposée à faire de concessions. On croit que la Chambre, sur le rapport du comité du budget, refusera de voter une partie des impôts. On s'attend, en conséquence, à une nouvelle proposition de dissolution. Le Président compte encore sur le Sénat ; néanmoins, l'indécision, pour ne pas dire la défection des Orléanistes constitutionnels, porte à craindre que ce nouvel appel à la Chambre Haute ne soit risqué. Dans le cas où le Sénat donnerait encore une fois son consentement, les élections se feraient sous le régime de l'état de siège, qui sera proclamé dans toute la France. Quelques

journaux ministériels assurent qu'il sera facile, par ce moyen, d'obtenir une majorité conservatrice.

Le travail législatif est, pour le moment, suspendu. On est dans l'attente et dans l'angoisse. Le Maréchal est acculé dans ses derniers retranchements. En face de l'inflexibilité et de l'obstination de la Gauche, il ne lui reste plus qu'à faire un nouvel appel au peuple. Si le Sénat refuse de le seconder, il ne lui restera qu'à se démettre ou se soumettre, selon le mot de M. Gambetta, à moins que, poussé à bout, il ne se décide à tenter un coup d'état.

On est habitué, en France, aux situations critiques ; celle-ci est certainement une des plus critiques qu'on ait vues.

Les Turcs prétendent que la chute de Kars est le résultat d'une trahison. Un pacha vénal, tenté par l'or des Russes, aurait livré au grand-duc Michel un des forts les plus importants du camp retranché qui entoure la ville. Vrai ou non, ce rapport ne saurait nuire aux vaincus.

Le siège de Plevna traîne en longueur. Il semble évident que les assiégeants comptent sur le temps et la famine pour vaincre, à moins que la trahison ne vienne à leur secours, comme à Kars.

La Russie se montre disposée à la paix, mais à des conditions inacceptables. Elle exigerait la cession de l'Arménie en Asie, et l'indépendance des provinces du Danube en Europe.

La Commission internationale d'Halifax a donné jugement, sur un point, dans l'affaire des pêcheries canadiennes. On sait que ce tribunal d'arbitrage, auquel le règlement de certaines difficultés avait été renvoyé de consentement mutuel en vertu du traité de Washington, se compose d'un représentant anglo-canadien, d'un représentant américain, et d'un arbitre étranger qui est M. Delfosse, ministre belge à Washington. La décision accordant une indemnité de cinq millions et demi au Canada a été rendue par deux commissaires contre un, savoir, par MM. Delfosse, représentant du roi de Belgique, et Sir A. T. Galt, représentant du gouvernement canadien, contre M. Kellogg, représentant des Etats-Unis. Ainsi que nous venons de le dire, cette sentence ne se rapporte qu'à un article du traité.

Comme on devait s'y attendre, les Etats-Unis ont mal accueilli cette décision, à laquelle ils avaient promis d'avance de se soumettre. Ils prétendent maintenant que les décisions du tribunal doivent être rendues à l'unanimité, et non à la majorité des voix. Sur quoi basent-ils cette prétention ? On ne sait. Il doit en être des tribunaux de ce genre comme de tous les autres : les jugements sont rendus à la majorité. Dans les cas de ce genre, on doit naturellement supposer que l'arbitre étranger tient la balance, et il est de notre côté cette fois.

Il serait peu convenable pour le gouvernement américain d'endosser la protestation de son commissaire et de chicaner à propos de la sentence. C'est l'Angleterre qui a inauguré ce système d'arbitrage international, qui devrait remplacer la guerre, l'arbitrage de la force matérielle. On doit savoir gré à l'Angleterre de cette tentative, d'autant plus qu'elle n'y a rien gagné jusqu'ici, ce qui ne l'a pas empêchée de se soumettre loyalement chaque fois aux

décisions des arbitres. Dans l'affaire du Portugal, dans celle de l'Alabama, et dans celle de l'île San-Juan, les arbitres se sont prononcés contre elle, et elle a généreusement accepté leur verdict. C'est un bel exemple. Deux fois, dans la question de l'Alabama et dans la question de l'île San-Juan, les Etats-Unis ont bénéficié. Il serait d'autant plus malséant pour eux de résister cette fois. Mais on ne peut attendre beaucoup de courtoisie de cette nation.

Cette somme de cinq millions est bien inférieure à celle que nous aurions pu exiger pour nos pêcheries. Cependant, les Américains, qui ont eu déjà les quinze millions de l'Alabama et l'île San-Juan, donnent à entendre qu'ils vont refuser de payer. Ce n'est pas avec des peuples de ce calibre qu'il est agréable d'appliquer le système d'arbitrage.

L'élection de Québec-Est s'est terminée par le triomphe de l'hon. M. Laurier, qui a été élu par une majorité de plus de 300 voix. Cette élection est une des plus chaudes qu'on aies vues. Cependant, il n'y a pas eu, heureusement, d'accidents ni de troubles.

Après l'élection d'Arthabaska, les vaincus accusaient les vainqueurs d'avoir extorqué la victoire par la corruption. C'est encore la même chose cette fois. Seulement, les rôles sont intervertis. C'est toujours le même refrain après chaque élection. En somme, on doit se dire, en dépit de la loi nouvelle, que le plus important pour un candidat, c'est de se faire élire, le reste est peu de chose. Le procès en contestation est une fiche de consolation, et on s'en moque. Il s'agit de vaincre d'abord. De nos jours, le succès justifie tout. Les partisans du gouvernement, surpris à Arthabaska, se sont ravisés à Québec, et leurs adversaires se donnent une satisfaction platonique en leur reprochant d'avoir voulu gagner à tout prix.

Nous ne finissons une élection que pour en commencer une autre aussitôt. Il y en a toujours quelqu'une sur la place. Après celles d'Arthabaska, Québec-Centre et Québec-Est, qui se sont succédées dans un si court intervalle, voici venir celle de Québec-Ouest et celle de Nicolet. C'est une vraie débauche, une véritable orgie de parlementarisme. Si le peuple n'est pas ahuri, ce n'est pas faute de provocations à l'ahurissement.

A Québec, les trois divisions de la ville y auront passé en quelques semaines. Deux députés aux Communes, un à la Chambre d'Assemblée. Ces cinq élections sont causées par la nomination de M. Cauchon comme lieutenant-gouverneur, par celle de M. Laurier comme ministre, et par celle de MM. Hearn et Gaudet, députés de Québec-Ouest et de Nicolet, comme conseillers législatifs.

La *Minerve* affirme que M. Langelier, de Québec, a été forcé de rétracter les doctrines qu'il a soutenues au sujet de l'*influence indue*, sous peine de perdre sa chaire de professeur à l'Université-Laval. Cependant, l'hon. juge Casault n'a pas été soumis à cette peine, bien qu'il ait sanctionné les opinions de M. Langelier. Pourquoi le juge et l'avocat seraient-ils, ici, traités différemment ?

Sir A. T. Galt a refusé d'accepter le dîner qu'on lui offrait à Montréal, à l'occasion du jugement de la Commission d'Halifax.

Le parlement de Rome vient de voter l'abolition de la peine de mort en Italie. What next!

Le Times de Londres a publié un long article sur la question des pêcheries. Le ton de cet article est très-modéré.

On annonce qu'une Exposition universelle aura lieu en 1879, en Italie, à Milan.

A. GÉLINAS.

DISCOURS

PRONONCÉS A LA CONVENTION DE L'INSTITUT-CANADIEN-FRANÇAIS D'OTTAWA

Discours de M. STANISLAS DRAPEAU, en réponse à la santé: A nos hôtes, proposée par M. Pamphile LeMay:

Messieurs,

J'aurais désiré qu'une voix plus éloquente se fût chargée de répondre à cette délicate et bienveillante santé, proposée par M. Pamphile LeMay.

Avec les nombreux talents que chaque ville de la province de Québec a su fournir à cette réunion d'amour et d'unité littéraire, il n'est pas étonnant que le plus grand succès ait couronné cette grande et belle manifestation.

Cette réunion de talents recrutés dans tous les rangs de la pensée, la coopération d'illustres représentants de l'école littéraire anglaise, qui est remplie, elle aussi, de dévouement pour la diffusion du goût littéraire en ce pays, nous permettent de croire que cet harmonieux assemblage saura consolider une alliance devenue nécessaire au point de vue de la littérature canadienne, et que, par cette union de pensée et de travaux, nous arriverons enfin à créer une littérature originale autant que nationale.

Descendants de héros, qui furent tout à la fois laboureurs, soldats, missionnaires, grands en vertu civile et religieuse, pleins d'espérance pour les destinées du pays qu'ils servaient avec tant de constance et de courage, soyons leurs nobles descendants en marchant sur leurs traces, et sachons illustrer leur mémoire en nous soumettant aux obligations qui nous incombent pour agrandir le vaste champ de l'intelligence et des lettres.

Formons une phalange serrée afin que les institutions créées dès le berceau de la colonie, tant sous le drapeau français que sous l'étendard anglais, puissent avancer davantage l'œuvre civilisatrice que la poésie et la littérature propagent si ardemment.

Encore une fois, messieurs, merci... merci de vos chaleureux encouragements, et soyez convaincus que jamais l'Institut-Canadien-Français de la cité d'Ottawa ne les oubliera.

Discours de M. l'abbé TANGUAY:

Messieurs,

Il semble que la matière soit épuisée sur le sujet des Archives historiques. Cependant, je prendrai la liberté, sur la bienveillante invitation qui m'en a été faite, d'attirer, à mon tour, l'attention de messieurs les membres de la Convention littéraire sur une autre source de documents historiques, dont n'a pas parlé M. Turcotte dans l'important mémoire qu'il vient de lire.

Les études et les recherches auxquelles je me suis livré depuis longues années, me permettent de faire connaître et apprécier, une fois de plus, l'importance que nous devons attacher à cette partie des archives canadiennes, je veux dire des registres de mariages, de baptêmes et de décès, ou autrement dit: Registres de l'état des personnes, ces fidèles et authentiques témoins et gardiens des unions, du berceau et de la tombe de la nation et de chacun de ses enfants, aux époques les plus reculées, comme aux temps actuels de notre histoire et de notre nationalité.

I

REGISTRES DE L'ÉTAT DES PERSONNES

S'il est d'un grand intérêt public de conserver, comme tendant à jeter du jour sur l'histoire passée du pays, les archives françaises du Canada, je n'hésite pas à affirmer qu'il est d'un plus grand intérêt de conserver les registres de l'état des personnes, qui renferment les documents les plus importants et les plus complets pour chaque membre de la grande famille nationale.

C'est, en effet, dans ces registres que se trouvent consignés les trois grands événements de la vie humaine: les baptêmes, les mariages et les décès, documents précieux, qu'il faut absolument consulter si l'on veut suivre et retracer les branches nombreuses qui sortent d'une tige commune, et constater ainsi, devant les tribunaux ecclésiastiques, les liens de parenté qui prohibent ou autorisent les alliances; ou devant les tribunaux civils, les rapports qui distinguent chaque intéressé dans les droits de succession.

Aussi l'Eglise d'abord, puis l'Etat se sont-ils occupés tout spécialement et de leur établissement et de leur conservation.

II

ORIGINE DES REGISTRES

C'est dans les annales de l'histoire de l'Eglise, et en remontant à plusieurs siècles que nous pouvons découvrir et tracer l'origine des registres. En effet, dès les premiers siècles de l'Eglise, nous trouvons que les catéchumènes, quelque temps avant de recevoir le sacrement de baptême, devaient donner leurs noms à l'évêque pour être inscrits dans le livre contenant les actes de baptême. Ce livre était alors désigné sous le nom de livre de vie ou Catalogue des catéchumènes. Liber vitæ catalogus catechumenorum (1).

Les premiers vestiges de registres des morts chez les chrétiens se trouvent dans le catalogue des martyrs—le martyrologe—ce catalogue dont nous devons l'introduction au pape Saint-Clément, qui fit recueillir les actes des martyrs, vers l'an 95, renfermait le nom, le lieu, le jour et le genre de supplice de chaque chrétien martyrisé. Plus tard, le martyrologe renferma aussi le catalogue des chrétiens, morts en odeur de sainteté.

Les fidèles de chaque église avaient aussi, dès les premiers siècles, le soin de marquer exactement, dans un livre appelé Nécrologe, le jour de la mort de leurs évêques; et dans les monastères et chapitres, où ces nécrologes existaient, on lisait chaque jour les noms des religieux, morts ce jour-là, afin de prier pour lui.

Dans les catacombes de Rome, se trouve encore une autre sorte de nécrologe. Ce sont les inscriptions nombreuses, gravées sur les tombeaux, inscriptions qui font souvent connaître jusqu'à la profession de celui qui repose en ce lieu.

Toutes ces pratiques, cependant, n'étaient pas universelles et uniformes. Il faut arriver au seizième siècle pour trouver une loi générale de l'Eglise sur la tenue des registres.

C'est le Concile de Trente, qui, dans sa vingt-quatrième session, tenue en 1563, imposa, pour la première fois, et d'une manière nette et décisive, aux curés l'obligation de tenir un registre, dans lequel seraient inscrits les noms des baptisés et de leurs parrains.

Parochus, y est-il dit, antequam ad baptismum conferendum accedat, diligenter ab eis, ad quos spectabit, sciscitetur, quem vult quos eligere, ut baptismum de sacro fonte suscipiant; et cum vel eos tantum ad illam suscipiendum admittat; et in libro eorum nomina describat.

Conc. Trid. Sess. XXIV, c. II.

C'est-à-dire:

Le curé, avant que de se disposer à faire le baptême, aura soin de s'informer de ceux que cela regardera, quel est celui ou quels sont ceux qu'ils ont choisis pour tenir, sur les Saints Fonts de baptême, celui qui lui est présenté, pour ne recevoir précisément qu'eux. Il écrira leurs noms dans son livre, etc.

Le même Concile fit, comme pour les baptêmes, une obligation à tous les curés de tenir un livre spécial, où seraient enregistrés les noms des mariés, des témoins, le temps et le lieu du mariage.

Habeat parochus librum in quo conjugum et testium nomina, diem que et locum contracti matrimonii describat; quem diligenter apud se custodiat.

Conc. Trid. Sess. XXIV, c. I.

Le curé aura un livre, dans lequel il écrira le jour et le lieu auxquels chaque mariage aura été fait, avec les noms des parties et des témoins, lequel livre il gardera chez lui bien soigneusement.

Cette ordonnance du Concile de Trente, prescrivant la tenue régulière des registres de baptême et de mariage, fut renouvelée et complétée par les Conciles provinciaux et diocésains, qui prescrivirent, en même temps, la tenue d'un livre des morts: Diptych mortuorum. L'usage de tenir, comme témoignage chronologique, des registres réguliers des fidèles morts dans chaque paroisse, ne s'établit toutefois qu'insensiblement, et ne devint une institution, à peu près analogue à ce qui existe aujourd'hui, que vers la fin du seizième siècle.

La forme des registres fut donc prescrite, en premier lieu, par les Conciles, auxquels revient le droit d'initiative, et plus tard, par les lois civiles, et les registres furent alors appelés: Registres de l'Etat des personnes.

Les édits et ordonnances royales réglèrent en France, après le décret du Concile de Trente, le mode de tenir d'une manière uniforme les registres de l'état des personnes, notamment les ordonnances de 1667.

Veillez remarquer, Messieurs, cette date de 1667: elle correspond à l'époque où la population de la Nouvelle-France commença à se développer d'une manière plus sensible. En effet, jusqu'à cette année, la nouvelle colonie comp-

tait moins que 4,000 habitants (1), groupés dans les villes de Québec, Trois-Rivières et Montréal. Il n'y avait alors que sept paroisses tenant registres (2), et le nombre total d'actes renfermés dans ces registres, depuis l'établissement des villes et paroisses, n'atteignait pas encore le chiffre de 3,700.

La nouvelle colonie se trouvait donc en état de profiter, dès l'époque de son établissement, des privilèges et avantages que lui apportaient ces ordonnances, et les règlements du Conseil supérieur de Québec, en 1678, sur la tenue des registres, furent approuvés et confirmés par l'édit royal du mois de juin 1679.

Deux autres ordonnances du Conseil supérieur de Québec, dont une de 1715 et l'autre de 1727, rappellèrent encore le mode de tenir les registres, et en montrèrent l'importance et l'obligation.

III

IMPORTANCE DES REGISTRES.

Il n'y a rien, est-il dit dans l'une d'elles, de si important dans la société civile pour l'ordre des successions, la paix des familles et la propriété des droits et des biens d'un chacun, que d'avoir une preuve certaine, constante, assurée et suivie de l'état des personnes. L'expérience a fait connaître, qu'en cela, toute autre preuve que celle appelée preuve par écrit était douteuse et même si dangereuse qu'il n'était point de précaution que les Rois n'eussent établies, par leurs ordonnances, pour mettre cette preuve dans une forme démonstrative et incontestable, et pour la rendre telle qu'elle ne fût point sujette à l'injure des temps non plus qu'à la négligence et à la malice des hommes.

La même ordonnance expose ensuite aux curés les motifs qui nécessitent une double copie des registres, et s'exprime ainsi:

Les incendies sont si fréquents en Canada; à raison de la sécheresse de l'air et de la nature des bois, qui sont encore aujourd'hui les seuls matériaux dont on construit les églises et les presbytères, qu'il serait à craindre qu'il ne restât plus, dans quelques années d'ici, de preuves suffisantes de l'état des personnes, s'il n'était déposé, tous les ans, dans les greffes des juridictions royales de chaque gouvernement, une grosse ou copie de chacun des dits registres, copiée et signée par les curés, vicaires, missionnaires, et par eux affirmée véritable et conforme à la minute originale, pour avoir recours à cette grosse ou copie, en cas de perte des minutes des dits registres, gardés par les curés.

Les premiers registres, dans la Nouvelle-France, furent ceux des villes de Québec, en 1621; des Trois-Rivières, en 1635, et de Montréal, en 1642. Ils renferment les autographes des premiers missionnaires et martyrs du Canada, les RR. PP. Buteux, Lejeune, Vimont, de Brébeuf et L'Allemand. Ces registres n'avaient point de copie en double, et se trouvaient en conséquence exposés à la destruction, par les incendies, les guerres et autres calamités publiques. Aussi avons-nous à regretter, plus d'une fois, la perte de quelques-uns de ces précieux documents, ceux de Québec, brûlés en 1640, qui, sans doute, renfermaient des notes précieuses, avec les autographes de l'illustre fondateur de Québec.

Nous devons, toutefois, reconnaître au Père Lejeune pour le rétablissement de ces actes qu'il recueillit et écrivit lui-même, sur l'attestation de témoins contemporains.

Nous devons aussi rendre hommage au regretté Abbé Ferland pour le travail si remarquable qu'il a laissé sur les registres de Notre-Dame de Québec, depuis leur ouverture jusqu'à l'année 1650.

Je dois encore rappeler ici l'ardeur et la persévérance que déployèrent dans l'étude des registres de l'état des personnes, Sir Hippolyte Lafontaine et le Commandeur Jacques Viger.

J'éprouve une véritable jouissance, disait Sir Hippolyte, à étudier ces importants documents, qui me permettent d'unir tous les anneaux d'une chaîne généalogique.

M. Viger, lui, ne reculait devant aucun sacrifice pour continuer l'étude de ces mêmes documents. Que de greffes, que de paroisses il a visité pour chercher un acte qui pût lui permettre de rétablir un nom, une date...

Veut-on une autre preuve de l'importance de nos archives se rattachant aux registres de l'état des personnes? Il suffit de jeter un regard sur les chiffres suivants du mouvement de la population catholique, dans la seule province de Québec.

Le nombre total d'actes enregistrés est comme suit:

Table with 2 columns: Year range and Number of acts. Rows: 1621 to 1700 (28,358 acts), 1700 to 1760 (204,215 acts), 1760 to 1800 (435,812 acts), 1800 to 1850 (1,687,852 acts), 1850 to 1875 (1,738,048 acts).

donnant un total de... 4,094,285 (3)

L'année 1875 donne à elle seule 91,000 actes enregistrés dans la province de Québec.

Le nombre de paroisses où se trouvent déposés les registres était en 1700 de 46 paroisses.

Table with 2 columns: Year and Number of parishes. Rows: 1700 de 111, 1800 de 141, 1850 de 295, 1875 de 570.

(1) Voir le recensement de 1871, page 6.

(2) Québec, Trois-Rivières, Montréal, Sainte-Anne-de-Beaupré, Château-Richer, Lorette et Sainte-Famille, Ile d'Orléans.

(3) Sur ce chiffre les mariages comptent 415,705 pour... Baptêmes... 2,423,836 Sépultures... 1,194,744

Je me permettrai ici, messieurs, d'attirer votre attention sur le nombre d'actes enregistrés jusqu'en 1700, pour le comparer au nombre d'actes enregistrés de 1700 à 1760, et cela, afin de répondre aux questions qu'on m'ont tant de fois été adressées au sujet de la publication du second volume du Dictionnaire Généalogique. Si le premier volume renferme au-delà de 28,000 actes, le second doit en contenir au-delà de 200,000.

Il ne faut pas être étonné que ce volume mette un peu de temps à paraître, bien qu'il soit déjà très-avancé. On ne se fait pas une idée de la lenteur des travaux d'une statistique importante. La hâte, en pareille matière, veut dire erreurs sans nombre, inutilité finale.

L'état que je viens d'exposer démontre assez Messieurs, l'importance numérique de ces documents, à laquelle nous devons encore ajouter l'importance légale et historique.

Pour défendre avec succès la cause d'un client, l'avoué n'a-t-il pas souvent besoin de constater, par acte authentique, tantôt la naissance, tantôt le mariage de ce client ou le décès d'une autre personne?

Et l'historien, qui toujours doit partir du fait et ne jamais rien supposer, n'a-t-il pas sans cesse l'obligation de s'assurer des noms, des dates et de l'existence des personnages qui jouent un rôle dans l'histoire qu'il écrit? Ces noms, ces dates, la preuve de l'existence de ces personnages ne peuvent, le plus souvent, se constater qu'à l'aide des registres.

Voici deux faits très-remarquables, qui se présentent ici à ma mémoire. Le premier a rapport au recensement du Canada de 1666; le second, à la date de la mort du célèbre découvreur du Mississippi, LOUIS JOLLETTE.

Le recensement de 1666, ne portant aucune date, a toujours laissé l'historien du Canada se demander à quelle époque de l'année il avait eu lieu, et s'il renfermait ou non l'immigration de l'été 1666. Aucun document ne pouvait répondre là-dessus. Ce n'est qu'à l'aide des registres que l'on a pu constater la date précise de ce recensement, et voici de quelle manière.

J'ai recueilli les noms et âges des enfants de deux, huit et quinze jours du recensement, et comparant ces âges avec la date de naissance inscrite dans les actes de baptêmes des mêmes enfants, j'ai constaté la date précise du mois ou le recensement avait eu lieu, c'est-à-dire en février et mars 1666.

Le second fait se rapporte à la date de la mort de Louis Jollette... Même incertitude chez l'historien, qui le fait mourir entre 1698 et 1700.

Une lettre de MM. Callières et de Champigny, écrite le 18 octobre 1700, prouve que Jollette était mort à cet époque, mais ne mentionne aucune date, et l'acte de sépulture de cet homme célèbre, qui fut inhumé, dit M. Margry, dans une des îles de Mingan, située devant le gros Mécatina, ne se trouve nulle part.

Par l'étude des registres de Notre-Dame de Québec, j'affirme que le 4 mai 1700, Jollette était vivant... puisque je le trouve présent au mariage de Jérôme Corda, et signant: "Jollet hydrographe du Roy." C'est donc entre le 4 mai et le 18 octobre 1700 que mourut Jollet.

IV

OU SONT DÉPOSÉS LES REGISTRES?

Les séries les plus considérables et les plus complètes des registres se trouvent déposées dans les archives des Fabriques; c'est là qu'il faut aller d'abord pour les consulter, puis dans les greffes des Cours de justice. Malheureusement, comme je l'ai déjà observé, les plus anciens registres n'ont pas toujours leur double aux greffes, et quelques archives de Fabrique ont perdu, dans les incendies, la série qu'elles possédaient; mais, dans ces derniers cas, à peu d'exceptions près, l'intégrité des registres se rétablit au moyen des copies, qui sont déposés dans les greffes des Cours de justice.

Une partie considérable des registres de l'Acadie, de 1700 à 1754, époque de l'expulsion de ce peuple infortuné, se trouve déposée dans les archives de la Marine, à Paris, et ces registres n'ont point leur double en ce pays. Les documents et notes qu'ils renferment sont du plus grand intérêt.

Des registres, très-précieux encore pour notre histoire, se trouve disséminés dans plusieurs archives des Etats-Unis. Il m'a été permis, dans les recherches que j'ai dû faire sur le territoire américain, de consulter de volumineux documents sur l'état des personnes des villes de Détroit et de Saint-Louis Missouri, de Carondelet, du Portage des Sioux, de Saint-Charles, sur le Missouri, de Caskakia et de Michillimakinac.

Je possède actuellement une collection de plus de 20,000 actes se rapportant aux familles canadiennes, établies dans ces pays de l'Ouest; plusieurs portent la date de 1695.

Tous ces documents renferment des notes qui peuvent puissamment aider aux historiens du Canada. J'en appelle ici au témoignage de l'estimable historien des Canadiens de l'Ouest. (M. Joseph Tassé).

Dans les registres de Caskakia, on trouve, dans les actes de sépultures, d'intéressantes notes, particulièrement sur les accidents et la fin tragique d'un grand nombre de nos compatriotes. Je n'en citerai qu'une pour exemple. Elle nous fait connaître le sort malheureux d'une respectable famille de Montréal. Le sieur Jacques Nepveu, marchand, avait épousé à Montréal, en 1695 (1), Michelle Chauvin. Quelques années plus tard, il se rendit dans l'Ouest, avec sa famille, pour y continuer son commerce. Le R. P. de Beaubois, dans une note de Caskakia, va nous raconter ce qui suit:

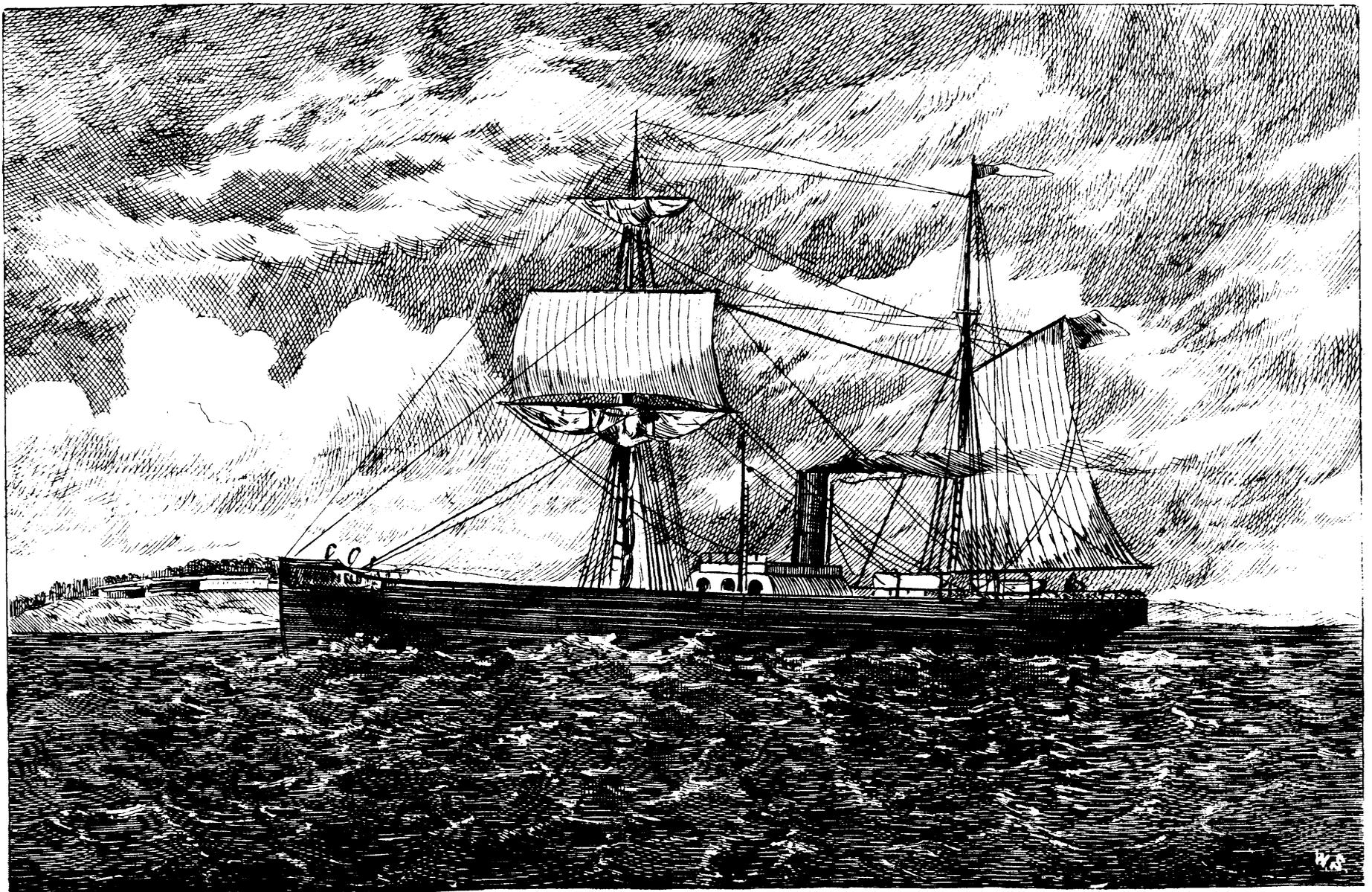
(1) Dictionnaire général. Vol. I. p. 451.



L'HISTORIEN MICHEL BIBAUD.



D. O. BOURBEAU, ECR., M.P., LE NOUVEAU DÉPUTÉ DE DRUMMOND ET ARTHABASKA.



MONTREAL. — LE VAPEUR DU GOUVERNEMENT, LE *NEWFIELD*, LAISSANT LE PORT CHARGÉ DES PRODUITS DU CANADA DESTINÉS A L'EXPOSITION DE PARIS

“ Le 22 juin 1722, a été célébré un service pour Michelle Chauvin, de 45 ans, épouse de Sieur Jacques Nepveu, marchand de Montréal ; pour Jean-Michel Nepveu, son fils, âgé de 20 ans ; Suzanne Nepveu, âgée de 18 ans, et Elizabeth, âgée de 13 ans, ses filles, lesquels ont été tués par les Sauvages, à quatre lieues en deçà de *Ouabache* (Wabash). On croit le Sieur Jacques Nepveu pris et enmené captif avec un jeune enfant d'environ neuf ans, nommé Provoat, et un esclave non baptisé.”

Cette fin si tragique d'une famille canadienne est restée ignorée des autres membres et amis de la même famille à Montréal. Les registres de Casakia seuls en ont conservé l'authentique histoire.

La dispersion des registres dans un grand nombre de lieux rend très-difficiles les recherches à faire. En outre, les anciens registres, pour la plupart, n'ont point de *répertoire*, ce qui multiplie les embarras. A cela, que l'on ajoute l'incertitude du lieu, du temps où tel acte a été enregistré, puis les difficultés de trouver des noms et surnoms variés à l'infini... puis encore la vétusté et l'humidité qui, agissant à la fois sur l'encre et le papier, a causé, en partie, leur destruction, et les a rendus presque illisibles, et l'on comprendra, Messieurs, qu'il est du plus grand intérêt pour la société toute entière de chercher et d'adopter ensuite les moyens les plus efficaces, afin de prévenir les dangers de destruction complète, et de faciliter l'étude et les recherches, que chaque jour, il faut faire dans ces intéressants documents.

V

MOYENS DE CONSERVER LES REGISTRES

Je me permettrai de suggérer les moyens suivants :

10. Etablir un bureau spécial des registres de l'état des personnes, qui serait substitué aux greffes des cours de justice ;
 20. Obtenir une copie des registres qui manquent dans la collection actuelle, déposée aux divers greffes des Cours ;
 30. Faire copier, par des personnes compétentes, les registres qui sont à l'étranger et ceux des greffes qui menacent destruction ;
 40. Faire dresser un répertoire général pour les registres qui n'en ont point.
- Voilà Messieurs, les considérations que j'avais à soumettre à la Convention littéraire sur les questions se rattachant aux documents historiques du Canada.

FAITS DIVERS

—A Worcester, une petite fille de onze ans a volé \$100 à son père, et une montre d'argent, puis s'est achetée des habits de garçon, et est désertée.

—On écrit d'Auxerre, en France, le 31 octobre : “ Un affreux malheur est arrivé samedi à Cravant, commune de l'arrondissement. Un incendie s'est déclaré dans l'ancien château-fort, dernier vestige des fortifications de la ville appartenant à M. Boissard, dégustateur-expert à Paris, et habité par ses vieux parents, M. et Mme Soliveau Nicolas, vieillards âgés de quatre-vingt-quatorze ans, et l'autre de quatre-vingt-douze.

“ On suppose que l'un des vieillards aura renversé une lampe placée sur une table de nuit entre les deux lits, ce qui aura mis le feu aux rideaux, puis aux meubles et à un faux plancher au-dessus duquel se trouve une voûte ancienne, mais encore solide, qui a empêché l'incendie d'atteindre l'étage supérieur, mais aussi qui a produit l'effet d'un véritable four dans lequel tout a été consumé.

“ Les premières personnes accourues n'ont pu, dans cette fournaise, porter aucun secours aux infortunés vieillards, et, malgré l'activité et le courage des sapeurs-pompiers, on n'a pu retirer des décombres que des restes et des ossements informes et à demi-carbonisés, qui ont été déposés dans le même cercueil.

LES IVROGNES A PARIS.—On lit dans le *Figaro* du 3 novembre :

“ Ce n'était pas seulement avant-hier la fête de tous les saints, c'était encore un beau jour pour l'estimable confrérie des ivrognes.

“ Dans les quartiers excentriques, tels que Ménilmontant, Charonne, Belleville, des groupes d'individus débraillés parcouraient les rues en chevroissant des refrains bachiques, courant de caboulot en caboulot, si bien que les marchands de liquides ne savaient à qui entendre.

“ Chassés d'ici et de là, les ivrognes sortaient par grappes, se tenant par la main, se disputant, se gourmant, décrivant des figures chorégraphiques inconnues à l'Opéra, et traçant au hasard des lignes tortueuses, complètement ignorées d'Euclide et de Pascal.

“ Quelques-uns, après avoir abandonné toutes les lois de l'équilibre, roulaient sans vergogne dans le ruisseau, aux acclamations des groupes de gamins qui leur faisaient cortège. D'autres, plus malheureux encore, allaient échouer au poste, soutenus charitablement par deux agents. Les autres finissaient, après bien des méandres, par retrouver leur domicile, où ils s'empresaient de casser quelques assiettes.

“ C'est ainsi que le populaire s'amuse à Paris.”

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 20 novembre dernier (1877), et en vertu des pouvoirs que lui confère l'Acte 40 Vict., chap. 22,

faire les nominations suivantes de commissaires pour préparer et diriger une exposition scolaire en rapport avec la prochaine Exposition Universelle de Paris, savoir :

Le Rév. Messire Antoine R. Nantel, Supérieur du Séminaire de Sainte-Thérèse de Blainville ; le Rév. M. M. Forthergill, de la cité de Québec ; Urgel-E. Archambault, Ecr., Principal de l'Académie Commerciale Catholique de Montréal. L'Hon. Gédéon Ouimet, Surintendant de l'Instruction Publique, fera aussi partie de la dite Commission, et en sera le président.

AFFRONT LAVÉ DANS LE SANG.—On annonce de Columbia (Caroline du Sud) un événement qui a fait sensation, les personnes impliquées appartenant à cette classe aisée qu'on appelle moyenne en Europe et respectable en Amérique. M. Samuel Henry, citoyen très-recommandable, marié et père de famille, est allé mardi soir rendre visite à ses voisins et anciens amis, les Wood. La porte lui a été ouverte par Miss Sallie Wood, âgée de 16 ans. A peine entrée, le visiteur a saisi la jeune fille, l'a renversée sur le plancher et a essayé de l'outrager. Miss Sallie s'est dégagée par un violent effort, a bondi dans la salle voisine, est revenue avec un pistolet et l'a déchargé dans la poitrine de M. Henry, qui a été tué raide.

Le lendemain matin, Miss Sallie, accompagnée de son frère, est allée se constituer prisonnière à Columbia et a immédiatement été élargie sous \$1,000 de caution. Il se peut, dit une dépêche, qu'elle ait à subir le désagrément d'un jugement, mais elle est acquittée d'avance par le puissant verdict de l'opinion populaire.

—Trois suicides de jeunes filles en un jour, à Paris : à neuf heures du matin, Mlle Mariette a été trouvée asphyxiée dans sa chambre, boulevard Voltaire. Près de son lit on a trouvé un billet ainsi conçu : “ Je meurs dans les souffrances les plus cruelles.” Elle donnait de plus l'adresse de ses parents.— A dix heures, sur l'autorisation du commissaire de police, le propriétaire de la maison No. 54, rue des Acacias, aux Ternes, a fait ouvrir le logement de Mlle Emilie L..., qui n'avait pas été vue depuis deux jours. Elle a été trouvée morte sur son lit, avec son chien couché à ses pieds. Deux réchauds remplis de charbon ne laissaient aucun doute sur la cause de son décès.— A trois heures, au pont d'Austerlitz, Mlle Lucie B..., âgée de 16 ans, a voulu se jeter dans la Seine du haut de la berge ; mais les eaux étant basses, elle en a été quitte pour des contusions. Elle était dans l'eau jusqu'à la ceinture et sous le saisissement du froid elle se mit à crier “ au secours.” M. Hubert, marinier, demeurant rue St. Bernard, l'a retirée de l'eau et l'a conduite au poste, suivie d'un grand nombre de personnes qui prenaient ce drame du côté plaisant. Cette jeune fille avait déclaré qu'une déception d'amour l'avait poussée à cet acte de désespoir. Le commissaire de police l'a fait conduire dans sa famille.

—On se rappelle qu'un cyclone d'une violence sans exemple a ravagé, au mois de novembre 1876, les côtes du Bengale. Un groupe d'îles, situées à l'embouchure du Megna, au fond du golfe, dans une sorte d'entonnoir, fut complètement submergé. Le flot, haut de 5 à 20 pieds, s'abattit sur les rives au milieu de la nuit, et des milliers d'habitants furent noyés. On parlait de 2 à 300,000 morts.

La *Calcutta Gazette* nous apporte aujourd'hui le chiffre exact des victimes de cet épouvantable déluge. Il s'élève à 165,000, et le rapport du secrétaire d'Etat comprend dans ce total plusieurs milliers d'indigènes qui ont succombé au choléra après l'inondation. Le territoire qui a été ainsi dépeuplé comptait 1,002,000 âmes, et était extrêmement fertile. Les palmiers, les madars et les bambous sont les seuls arbres qui aient pu résister à l'ouragan.

CHARITÉ CHEZ UN OISEAU.—Voici un trait qui semble démontrer, une fois de plus, que l'instinct des animaux est bien voisin de la raison humaine, que l'observation et le raisonnement existent dans le cerveau animal et que les sentiments dits du cœur ne leur sont pas étrangers.

Un joli oiseau, de l'espèce dite à tête blanche, se trouvait sur le perchoir à côté d'un autre oiseau de la même espèce, qui avait perdu par accident tous les doigts d'une patte. Ayant besoin de la patte intacte pour se tenir sur le perchoir, le malheureux infirme ne pouvait plus prendre sa nourriture de sa manière habituelle, c'est-à-dire en la saisissant avec l'autre patte pour la porter à son bec. Un visiteur lui ayant offert un morceau de pomme, l'oiseau le gardait mélancoliquement dans son bec, grandement embarrassé, en jetant des regards mélancoliques sur son voisin, qui mangeait le sien avec grand appétit. Tout à coup, celui-ci laissa tomber sa pitance, prit la tranche de pomme du bec de son camarade et la tint de manière à ce que tous deux pussent en manger.

LA GUILLotine.—On lit dans le *Figaro* du 29 octobre :

“ En racontant l'exécution d'Albert, nous avons signalé ce détail—remarqué par tous ceux qui assistaient à cette lugubre cérémonie—qu'au sortir de la prison, les yeux du condamné se sont immédiatement dirigés vers le couperet.

Ce n'est pas la première fois que nous faisons cette remarque. A part quelques rares exceptions, chaque fois qu'un condamné marche au supplice, son regard est attiré invinciblement par le couteau qu'éclairaient les premières lueurs du jour. Moreau, Gervais, Couturier, Billoir ont eu ce coup d'œil. Pour Boudas, l'assassin du brocanteur Fath, exécuté le même jour que Moreau, il a été d'autant plus terrible que, malgré

un lavage sommaire, le couteau, sous lequel venait de tomber la tête de l'herboriste de Saint-Denis, gardait les fauves reflets du sang...

“ Cette horrible attraction inspire à un de nos abonnés l'idée de demander pourquoi l'on ne bande pas les yeux aux gens condamnés à la décapitation comme on les bande aux soldats qu'on va fusiller. La vue de la guillotine est certainement plus effrayante—et surtout plus repoussante—que celle de quelques fusils. En outre de la question d'humanité, ce procédé aurait l'avantage de rendre impossible toute résistance de la part du patient ; une fois conduit à quelques pouces de la bascule, il serait saisi par les aides et “ placé ” sans difficulté.

“ Nous donnons acte à notre correspondant de sa motion, en la transmettant à qui de droit.”

—Un drame étrange vient de se passer au Grand Hôtel d'Alboubou, tenu par M. J. Bouchet, à Paris.

Mercredi soir, un monsieur et une dame se présentaient dans cet hôtel et demandaient une chambre. Le monsieur s'inscrivit lui-même sur le registre, où il mit cette mention :

“ Romain Le Sachay, épiciier-fruitier, âgé de quarante-deux ans, demeurant aux Lilas, rue de Paris, No. 83.” Il écrivit également le nom de la femme : “ Louise C...”, trente-deux ans, couturière, demeurant à Paris.”

On leur donna la chambre No. 6, située au premier étage. Ils passèrent la nuit, sortirent ensemble jeudi matin et rentrèrent le soir pour se coucher.

Vendredi à midi, le garçon ne les ayant pas vus descendre et voulant faire la chambre, alla frapper à la porte. Il ne reçut pas de réponse et redescendit. Une seconde fois dans la journée, il monta frapper, sans plus de résultat.

A cinq heures moins un quart, le patron monta à son tour et frappa. On ne lui répondit pas plus qu'au garçon, et cependant les locataires n'étaient pas sortis, car la clef était dans la serrure, en dedans. Il se décida alors à faire ouvrir la porte par un serrurier.

Il fut épouvanté alors en apercevant ses locataires couchés sur le lit, ensanglantés et sans mouvement ; à deux pas sur le parquet était un revolver déchargé.

Il courut avertir M. de Busschère, commissaire de police du quartier, qui vint accompagné du docteur Chabert. Le médecin constata que Le Sachay était mort. La balle dont il s'était frappé lui avait traversé le cœur.

Quant à Mme C..., elle avait reçu dans la tête deux balles, dont l'une avait pénétré au-dessus de l'œil, mais les blessures n'étaient pas mortelles. Sur l'ordre du commissaire de police, elle fut portée à l'hôpital St. Louis.

Sur la table de nuit, M. de Busschère a trouvé une volumineuse enveloppe contenant plusieurs écrits desquels il résulte que depuis le 15 octobre dernier Le Sachay avait l'intention de se détruire après avoir tué sa maîtresse, qui est mariée et mère d'une petite fille. Il vivait avec elle depuis trois ans, et ce sont, dit-il, les ennuis de cette position anormale qui l'ont poussé au suicide.

La famille du défunt, qui habite rue de Rambuteau, a été informée du fait et invitée à venir réclamer le cadavre.

TRAGÉDIE.—L'appartement des époux Hausmann, au 3e étage de la maison No. 14, Christie street, New-York, a été, lundi soir, le théâtre d'une effroyable tragédie. Henry Hausmann, employé depuis des années comme commissionnaire dans la maison Halzinger Brukheimer, No. 393, Broadway, était, paraît-il, un homme laborieux et de bonne conduite, mais la vie intérieure, le foyer domestique, lui étaient peu à peu devenus insupportables. Sa femme était adonnée à la boisson et à tous les vices qui en découlent. Elle était paresseuse, sale, négligente, la véritable incarnation du désordre. Elle laissait ses enfants déguenillés et privés de tous soins maternels ; elle poussait l'incurie jusqu'à remettre, de semaine en semaine, le lavage et le repassage ; le linge sale s'accumulait dans tous les coins, et quand le mari rentrait de son travail, le soir, c'était miracle s'il trouvait un dîner prêt. Ce sont ces misères de chaque jour qui ont exaspéré par degré Henry Hausmann et qui ont eu enfin pour dénouement le drame d'avant-hier.

Quand il est entré pour son repas de midi, il a remarqué que sa femme commençait déjà à être sous l'influence de la liqueur. Tout était dans le désordre habituel ; les lits n'étaient pas faits, l'appartement n'était pas balayé, les enfants n'étaient pas lavés, le linge sale traînait un peu partout. Il y avait 15 jours que ni le père ni les enfants n'avaient eu une chemise propre, la mère donnant pour prétexte à sa paresse qu'elle n'avait pas d'endroit où étendre son linge. En conséquence, le mari avait acheté deux poulies. Il les a remises à sa femme sans lui faire de reproches, mais l'a conjuré de ne pas passer l'après-midi dans l'oisiveté. Il lui a représenté que les enfants et lui-même avaient besoin de linge, et ayant obtenu d'elle la promesse que le soir il trouverait tout propre et en ordre, il est retourné au travail avec l'espoir que cette fois ses conseils porteraient quelque fruit.

Quand il est rentré, sa journée finie, tout était dans le même état qu'à midi. Le souper n'était pas prêt, le feu n'était pas allumé, les poulies qu'il avait apportées étaient restées dans le coin où il les avait déposées, et Mme Hausmann, complètement ivre, était étendue sur le canapé, image de l'indolence et de l'abrutissement.

L'ouvrier a embrassé cette scène d'un coup d'œil désolé. Puis il s'est assis sans un mot de réclamation, et ayant envoyé son petit garçon chercher de la bière, il en offrit un verre à sa femme en lui disant : “ Buvez ceci, c'est la der-

nière fois que nous boirons ensemble.” Elle était trop ivre pour deviner, sous le ton calme de son mari, l'orage qui grondait au fond de son cœur, et elle a repoussé le verre en répondant : “ Des blagues ! Il y a onze ans que vous me chantez le même refrain.” Elle a continué un moment, inconsciente du mal qu'elle lui faisait, à le taquiner par les allusions les plus blessantes et les paroles les plus amères. Le mari, dédaignant de répondre à cette malheureuse, est entré dans la salle voisine, où l'aîné de ses enfants, John, âgé de 9 ans, venait de se mettre au lit sans souper, et il lui a tiré un coup de pistolet dans le sein gauche. S'approchant ensuite du lit où étaient couchés les deux autres enfants, Martha et Adam, âgés de 6 et 4 ans, il a logé à chacun une balle dans la poitrine. Enfin il a tiré deux coups de revolver dans son propre sein.

Martha a seule été tuée raide. Le père et les deux autres enfants ont été emportés, mortellement blessés, à l'hôpital de Bellevue.

Mme Hausmann, interrogée par un reporter, a dit que son mari était jaloux, qu'il la maltraitait, qu'il avait eu le caractère aigri par des difficultés d'argent, etc. La malheureuse n'avait pas été entièrement dégrisée par le spectacle affreux dont elle venait d'être témoin, et ses récriminations contre son mari paraissent n'avoir pas de fondement.

Henry Hausmann, qui avait conservé toute sa connaissance, a fait, de son lit d'hôpital, un récit conforme à celui qui précède. Il a voulu se tuer, a-t-il dit, parce que sa femme lui rendait l'existence absolument insupportable, et il a tué ses enfants parce que la négligence incurable de leur mère les destinait fatalement à être malheureux.

Hier après-midi, le coroner Woltman, accompagné du jury, est allé visiter le corps de Martha, dans l'appartement où elle a été tuée par son père.

De nombreux reporters ont visité, hier, la scène de la tragédie, et tous ont été frappés de l'attitude de la dame Hausmann. Son visage ne portait pas trace d'émotion, on ne lui a pas vu verser une larme, et le seul regret qu'on lui ait entendu exprimer à diverses reprises, est que le coroner ne se dépêchât pas de venir, attendu “ que le corps de Martha devenait tout bleu.” L'indignation des autres locataires de la maison et des voisins était extrême, et l'on entendait répéter à chaque instant que le seul tort d'Hausmann était de n'avoir pas tué son indigne femme, au lieu des pauvres enfants et de lui-même. On a su, par des voisins, que cette femme engageait au mont-de-piété jusqu'aux vêtements de ses enfants, pour satisfaire sa passion d'ivrognerie.

Le malheureux Hausmann est sans doute coupable de crimes horribles que rien ne saurait justifier ni excuser ; mais, dans ce cas-ci encore, l'on voit quelles terribles conséquences a la passion sans nom de l'ivrognerie.

VARIÉTÉS

Un propriétaire de province nous envoie ce fragment de conversation, qu'il a eue, il y a quelque temps, en plein champ, avec un de ses paysans :

—Eh bien ! père François, vous savez la nouvelle : M. Thiers est mort.

—Bah !
—Hélas ! oui. Maintenant, il est là-haut !
—Eh ! monsieur, je n'en sais rien, mais, ben sûr, on n'a pas dû l'y ouvrir facilement la porte du paradis ; il y *chavirerait* le bon Dieu pour y prendre sa place !

Au régiment ;
Un vieux major, plus brave que spirituel, tance vertement un jeune officier qui s'est permis une légère innovation dans quelques détails de service.

—Qu'est-ce que c'est que cette nouveauté, monsieur ? lui demande-t-il.

—Mon commandant, c'est une invention !

—Une invention, monsieur ! Rappelez-vous, qu'en fait de service, je crains les inventions et je n'admets que les miennes !

—Ah ! mon commandant, reprend l'officier très-soumis, permettez-moi de vous faire observer que, plus d'une fois, vous avez prouvé victorieusement que vous ne craigniez pas la poudre, et pourtant, ce n'est pas vous qui l'avez inventée....

—Ce qui frappe le plus au théâtre, c'est la *claque*.

Scène de ménage.
M. Durand est furieux contre Mme Durand qui ne s'acquitte pas, comme il le voudrait, des menus soins de sa toilette. C'est à ce point que ne trouvant pas, hier, de chemise de toilette toute préparée dans son tiroir, il s'écria :
—C'est une infamie, madame ! car, enfin, vous pourriez mourir, et je pourrais avoir besoin d'une cravate blanche et d'une chemise brodée pour aller au bal !

AVIS SPECIAL

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de la faiblesse nerveuse, de décrépitude et de perte de vitalité, j'enverrai, gratis, une recette qui les guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse au RÈV. JOSEPH T. INMAN, Station D, New-York.

LES PRISONS DE PARIS SOUS LA COMMUNE

(Suite)

COMMENT SERIZIER FUT DÉCOUVERT

Serizier se doutait du sort qui lui était réservé, et il mit tout en œuvre pour s'y soustraire. Peut-être y serait-il parvenu s'il n'avait tué que d'inoffensifs religieux ; mais il avait commis d'autres meurtres, et l'un de ceux-ci fut cause de sa perte. Dans des circonstances qui ne doivent pas appartenir à ce récit, il avait fait fusiller un garde national qu'il accusait, comme toujours, de connivence avec Versailles. Ce fédéré, qui avait été très-sommairement exécuté, était marié, et sa femme l'aimait tendrement. Elle n'oublia pas celui qui l'avait rendue veuve, et se jura de ne point laisser sans vengeance la mort de son mari. Dès que les troupes françaises eurent occupé toute la portion située sur la rive gauche de la Seine, elle se mit en campagne discrètement, ne confiant son projet à personne. De tous côtés, autour d'elle, on disait : "Serizier est mort ; il a été fusillé, il a été tué sur une barricade ;" enfin, elle n'en croyait rien, la haine est perspicace, et elle n'ajoutait aucune foi à tous les bruits vains ou intéressés que l'on fit courir alors sur la prétendue fin de la plupart des chefs de l'insurrection. Elle commença très-prudemment son enquête, et acquit bientôt la certitude que, dans la soirée du 25 mai, Serizier avait été vu place Jeanne-d'Arc, qu'il était fort agité, cherchait à se cacher, se plaignait de porter un uniforme qui le ferait indubitablement reconnaître, qu'enfin, pendant la nuit, il avait été recueilli dans une maison de la rue du Château-des-Rentiers, d'où il était sorti aux premières heures de la matinée du 26, revêtu d'habits bourgeois. Là, elle perdait sa piste.

Elle organisa alors tout un plan d'attaque, car elle était persuadée que Serizier n'avait point quitté Paris. Elle dit qu'il était corroyeur, que l'argent qu'il avait dans ses poches au moment de la défaite serait vite épuisé, que la nécessité de gagner sa vie le forcerait à travailler "de son état," et qu'il essaierait certainement de se perdre au milieu d'un atelier. Il existe, à Paris, 232 ateliers de corroyeurs ; celle ne découragea pas la femme, qui commença la recherche de Serizier avec une ténacité de Peau-Rouge. Chaque matin et chaque soir, aux heures de l'entrée et de la sortie des ouvriers, elle allait rôder autour des maisons de corroierie dont elle avait relevé le nombre et connaissait l'adresse. C'était la tâche quotidienne qu'elle s'était imposée, elle n'y faillit jamais. Cependant, les semaines passaient et les mois aussi ; Serizier restait introuvable. Enfin, le 17 octobre, dans une des rues qui avoisinent la halle aux blés, elle aperçut celui qu'elle cherchait. Était-ce bien lui ? Au lieu de n'avoir que les moustaches et la mouche, il portait toute sa barbe ; il paraissait plus petit, comme tassé sur lui-même ; elle ne s'y trompa point cependant, car elle reconnaissait son regard mobile, encore plus inquiet que d'habitude. Le lendemain matin elle revint, elle le vit encore ; le collet de sa veste était relevé, il marchait vite : il n'y avait plus à en douter, c'était bien lui ; dans toute la rue, il n'existait qu'un seul atelier de corroyeur : c'était là qu'il travaillait. Deux heures après, il était arrêté.

Il se laissa faire sans mot dire et fut conduit à la préfecture de police, au poste de la permanence, d'où, après une simple constatation d'identité, il fut expédié au dépôt. Deux agents le conduisaient, il leur dit :

"J'en ai assez fait pour avoir la tête lavée avec du plomb, mon affaire est claire. C'est égal, je ne regrette rien."

Il fut, en effet, condamné à mort le 17 février 1872, par le 6e conseil de guerre. Il adressa à qui de droit un recours en grâce dans lequel il faisait valoir le service qu'il avait déjà rendu au général Chanzy, en le protégeant contre la foule ameutée. Le bruit courut, dans la région de

la place d'Italie, qu'il ne serait point exécuté. Il se produisit alors un fait qui est peut-être sans précédents. Les habitants du quartier, qui se rappelaient encore la terreur sous laquelle ils avaient vécu, signèrent une pétition pour demander que nulle commutation de peine ne fût accordée à l'ancien chef de la 13e légion, et pour réclamer, comme un exemple et comme une juste expiation, qu'il fût exécuté devant la prison disciplinaire du secteur, sur la place même où il avait présidé au massacre des dominicains. Il est inutile de dire que l'on ne fit pas droit à cette requête étrange ; mais les crimes de Serizier étaient trop abominables pour que la clémence souveraine pût descendre jusqu'à lui. Parmi les 110 individus condamnés à mort après jugement contradictoire par les conseils de guerre, Bobèche et Serizier furent au nombre des 26 à qui nulle grâce ne dut être accordée. Ils furent tous deux fusillés sur le plateau de Satory.

La *Revue des Deux Mondes* du 1er septembre contient la continuation du remarquable travail de M. Maxime Du Camp : *Les Prisons de Paris sous la Commune*.

Nous devons, à la bienveillante obligeance de M. Buloz, la bonne fortune de pouvoir en offrir quelques extraits à nos lecteurs. Nous donnons la mort des otages.

Jamais le douloureux chemin du Calvaire gravi par les illustres martyrs, n'a été raconté avec une simplicité plus navrante, avec une plus effroyable réalité !

Ce même soir, vers dix heures, on entendit un grand bruit sur la place de la Roquette ; tous les cabarets avaient dégorgé leurs buveurs sur les trottoirs ; les fédérés, réunis devant la prison, battaient des mains et criaient : "A mort, les calotins !" C'étaient les otages enlevés à Mazas qui arrivaient, sur les durs chariots où ils avaient été secoués par les cahots, insultés par la populace, menacés par les gardes nationaux armés qui les escortaient. Un témoin oculaire raconte que Mounier, surveillant de Mazas, chargé de présider à ce transfèrement brutal, était "plus mort que vif" tant il avait été ému par les injures dont ces malheureux avaient été accablés pendant leur très-pénible route, sur des rues à demi déparées, à travers des barricades et parmi les bandes qui vociféraient en leur montrant le poing.

Les deux voitures pénétrèrent dans la cour de la Grande-Roquette ; les otages descendirent et furent réunis pêle-mêle dans le parloir éclairé d'une lanterne. François se réserva l'honneur de faire l'appel ; il y procéda avec une certaine lenteur emphatique, dévisageant l'archevêque, regardant avec affectation le père Caubert et le père Olivaint, car il voulait voir, disait-il, comment est fait un jésuite. Les formalités de l'écrout ne furent pas longues ; le nom des détenus ne fut inscrit sur aucun registre, on se contenta de ser- rer dans un tiroir la liste expédiée par le greffe de Mazas. Le reçu que Mounier emporta pour justifier le transfert était singulièrement laconique : *Reçu quarante curés et magistrats* ; pas de signature, mais simplement le timbre administratif de la prison.

Portant leur petit paquet sous le bras, placés les uns auprès des autres, comptés plusieurs fois par le brigadier Romain, les otages restaient impassibles, debout et cherchant à trouver un point d'appui contre les murailles, car le trajet dans les voitures de factage les avait extrêmement fatigués. Romain prit une lanterne, s'assura d'un coup d'œil que les surveillants étaient près de lui, puis il dit :

"Allons, en route !"

On traversa l'avant-grefte, on gravit le grand escalier, et, tournant à gauche, on pénétra dans la quatrième section. Une sorte de classement hiérarchique présida au choix des cellules : Mgr. Darboy eut le no. 1, le président Bonjean le no. 2, M. Deguerry le no. 3, M. Surat, archidiacre de Paris, le no. 4 ; la meilleure cellule, plus grande et moins mal meublée que les autres, le no. 23, échut à l'abbé de Marsy. Dès qu'un des otages, obéissant aux ordres de Romain, surveillé par François, avait franchi la porte de son cabanon, celle-ci était fermée ; on poussait le gros verrou, et un tour de clé "bouclait" le malheu-

reux. Nulle lumière ; l'obscurité était complète dans ces cachots ; on tâta les murs, on essaya de se reconnaître au milieu de la nuit profonde.

Tout l'ameublement se composait d'une simple couchette en fer, garnie d'une paille, d'un matelas, d'un traversin, le tout enveloppé d'un drap de toile bise et d'une maigre couverture ; pas une chaise, pas un escabeau, pas un vase, pas même la cruche d'eau traditionnelle. Au petit jour, les détenus placés dans les cellules de droite purent apercevoir le premier chemin de ronde ; ceux qui étaient à gauche avaient vue sur le préau, que l'on nomme aussi la cour principale.

Le bruit d'une maison qui s'éveille, la rumeur des détenus de droit commun qui traînaient leurs sabots sur les pavés, ne laissèrent pas les otages dormir longtemps le matin. M. Rabut, qui, en sa qualité de commissaire de police, connaissait bien le règlement disciplinaire des prisons, voyant le brigadier passer dans le couloir, lui demanda de l'eau ; le président Bonjean réclama une chaise ; à l'un et à l'autre, Romain répondit : "Baste ! pour le temps que vous avez à rester ici, ce n'est pas la peine !" Depuis le 26 avril, depuis l'entrée de Garreau à Mazas, les otages avaient vécu sévèrement isolés les uns des autres ; s'ils s'étaient proménés, ils n'avaient pu se promener que seuls, dans le petit préau cellulaire, sans aucune communication tolérée avec leurs compagnons de captivité. Ils s'imaginaient qu'il en serait ainsi à la Roquette, et furent agréablement surpris lorsqu'on les fit descendre tous ensemble par l'escalier de secours et qu'on les réunit dans le premier chemin de ronde. Ils éprouvèrent une sorte de joie enfantine à se retrouver, à pouvoir causer et se communiquer leurs impressions, qui étaient loin d'être rassurantes. L'archevêque fut très-entouré, tous les prêtres vinrent lui baiser la main et lui demander sa bénédiction. Il ne quittait pas M. Bonjean, auquel il offrait le bras. Le président était souffrant et très-affaibli ; il avait voulu, pendant le siège, malgré son âge et ses fonctions, faire acte de soldat ; le sac avait été trop pesant pour ses frêles épaules, il en était résulté une infirmité pénible que son séjour en prison ne lui permettait pas de combattre par des moyens artificiels. Il marchait donc "courbé en deux" comme l'on dit, et trouvait sur le bras de Mgr. Darboy un appui dont il avait besoin. M. Rabut alla saluer le président, qui le présenta à l'archevêque.

"Qu'augurez-vous de notre transfèrement ? lui demanda celui-ci.

— Rien de bon, monseigneur," répondit M. Rabut.

Les jésuites, fort calmes, gardant sur les lèvres leur immuable sourire, ayant du fond du cœur renoncé à tout, même à la vie, disant à Dieu : *Non recuso laborem*, se promenaient et devisaient entre eux, ou écoutaient M. de Perny, un missionnaire qui, revenant de Chine, pouvait leur expliquer que sous toute latitude l'homme rendu à lui-même et soustrait à la loi redevient fatalement une bête sauvage. Le père Allard, l'aumônier des ambulances, portait encore au bras gauche la croix de Genève, ostentation de bon aloi qui forçait les gens de la Commune à violer toutes les conventions, même celle qui sur les champs de bataille protège les infirmiers. L'abbé Deguerry, actif et rassuré par la bonne compagnie qu'il retrouvait enfin, causait avec verve et essayait de faire partager à ses compagnons l'espérance dont il était animé. "Quel mal leur avons-nous fait ? répétait-il à toute objection ; quel intérêt auraient-ils à nous en faire ?" Puis il accusait, en plaisantant, les lits de la Roquette d'être trop courts pour sa longue taille.

Deux otages qui ne s'étaient point vus depuis les jours de l'école se rencontrent. L'un, ses études terminées, obéissant à une irrésistible vocation, avait suivi la voie religieuse ; il était entré dans les ordres et appartenait à la compagnie de Jésus ; l'autre avait exercé des fonctions civiles, il s'était beaucoup plus occupé de philosophie que de religion, avait regardé de près dans les théories socialistes, et,

s'il n'avait point partagé les doctrines de Blanqui, il les avait côtoyées et peut-être même traversées. Le hasard des révolutions remettait face à face, dans le préau d'une geôle, ces deux camarades de la vingtième année ; ils s'élançèrent l'un vers l'autre :

"C'est toi !—C'est toi !"

Ils s'embrassèrent et furent émus.

"A toi, mon ami, répondit le prêtre, il te reste à te confesser."

Les deux otages s'éloignèrent hors de la portée des voix et eurent ensemble une conversation confidentielle dont le secret n'a pu venir jusqu'à nous. L'un d'eux, le prêtre, devait tomber à l'abattoir de la rue Haxo.

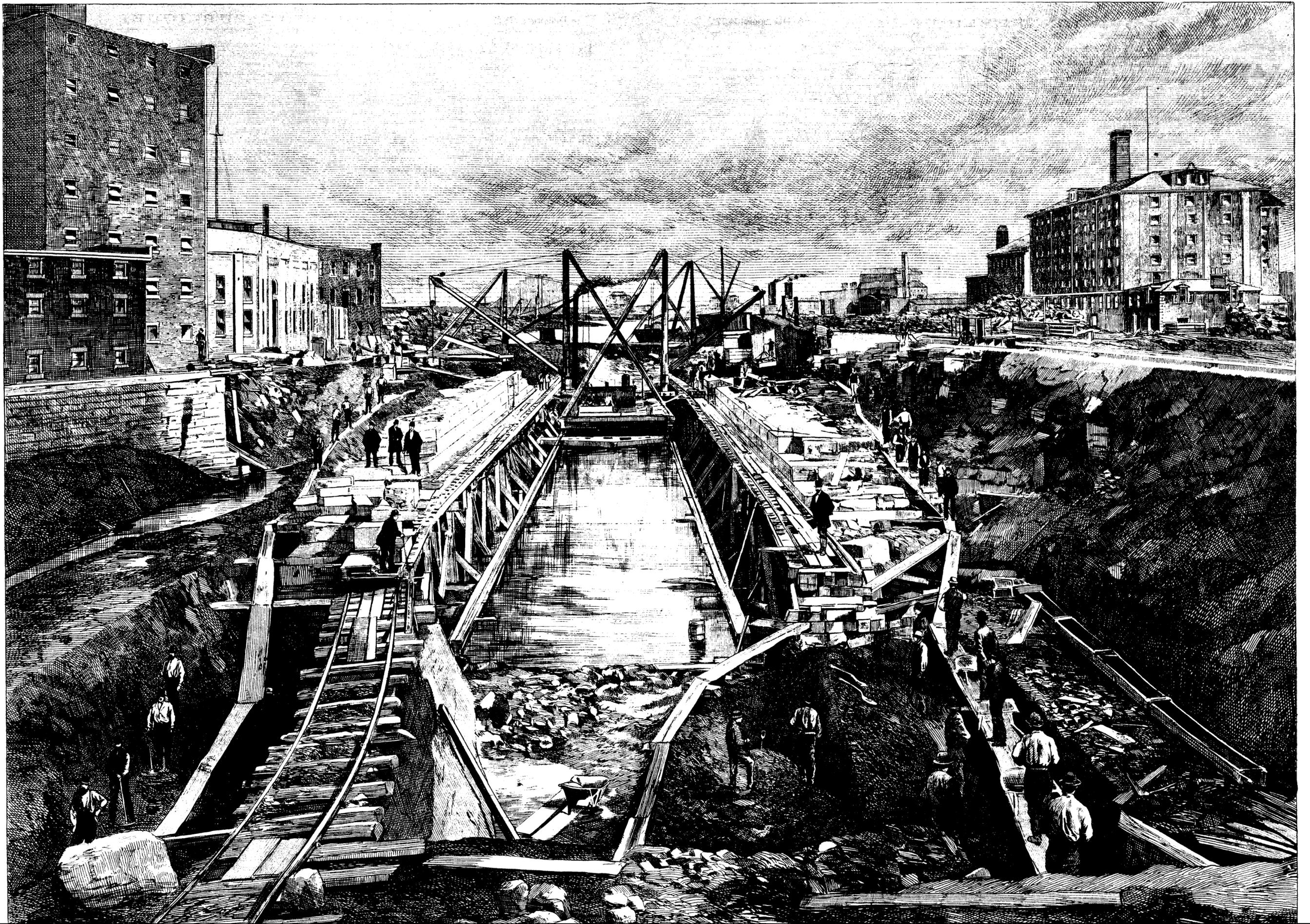
LA MORT DES OTAGES

A quatre heures, "la récréation" dut prendre fin. Les otages furent reconduits dans leur section, mais la porte de leur cellule ne fut fermée qu'à six heures, au moment du "bouclage" réglementaire de la prison ; ils purent donc encore rester ensemble. Pendant leur promenade, ils avaient attentivement prêté l'oreille aux bruits du dehors, et c'est à peine si quelques lointaines détonations d'artillerie étaient parvenues jusqu'à eux. On était au mardi 23, et la bataille ne se rapprochait guère de la Roquette. Un surveillant leur avait dit : "Le dernier quartier-général de l'insurrection sera nécessairement Belleville, il faut prendre patience et courage ; la grande lutte sera autour de nous." Les otages avaient fait l'expérience de leur nouvelle demeure et du système auburnien, qui laisse les détenus en commun pendant le jour et les isole pendant la nuit. Pour eux, c'était une grande amélioration. Le matin, on avait remis à chacun d'eux une écuelle avec laquelle ils avaient été à la distribution des vivres ; ils avaient reçu leur portion de "secs," comme l'on dit dans les prisons, c'est-à-dire de légumes délayés dans de l'eau. Tant bien que mal, après avoir avalé leur pitance, ils s'étaient endormis l'estomac léger et la conscience en paix.

Le lendemain, 24 mai, dans la journée, un surveillant leur dit : "Il y a du nouveau, toute la clique de la Commune est à la mairie du XIe arrondissement." Or cette mairie est située place du Prince-Eugène, au point d'intersection du boulevard Voltaire et de l'avenue Parmentier, à 200 mètres à peine de la Roquette : c'était un mauvais voisinage. En effet, la veille, dans la soirée, la Commune et le comité de salut public avaient tenu leur dernière séance à l'Hôtel-de-Ville. On avait décidé d'évacuer le vieux palais populaire et de transporter "le gouvernement" au pied même de Belleville, à l'abri de la colline du Père-Lachaise, non loin des portes d'Aubervilliers et de Romainville, qui permettraient peut-être de tenter une fuite sur la zone neutre occupée par les Allemands. Les trois services importants, la guerre, la sûreté générale, les finances, s'étaient donc installés dans les salles de la mairie du XIe arrondissement. C'est là que Ferré était accouru, après avoir fait fusiller Georges Vaysset et n'avoir pas réussi à faire tuer d'autres détenus du Dépôt. C'était peu d'évacuer l'Hôtel-de-Ville, il fallut l'incendier. On ne faillit point à ce grand devoir révolutionnaire. Quatre bandits que nous avons déjà nommés, G. Ravvier, Hippolyte Parent, Pindy, Dudach, se chargèrent de l'exécution de ce crime inepte et s'en acquittèrent en conscience aidés par les fédérés du 174e bataillon et deux compagnies des vengeurs de Flourens. Toute la place fut bientôt en feu, car non-seulement on brûla l'Hôtel-de-Ville, mais aussi les bâtiments de l'octroi qui lui faisaient face, et les archives municipales, et l'Assistance publique, où plus d'un de ces misérables avait tenu une main que l'on n'avait pas repoussée. Dans la matinée du 24, des fédérés du 174e bataillon passaient sur le quai Saint-Bernard et disaient joyeusement :

"Nous venons d'allumer le château Haussmann et nous allons à la Butte-aux-Cailles cogner sur les Versailles."

(La suite au prochain numéro.)



UNE FILLE LAIDE

XI
(Suite)

On s'étonnera peut-être que ce fût Thibaut, le lourd paysan, qui vint remplir cet office ; mais il s'y trouvait réduit par l'état de Mariette.

Mariette venait de se mettre au lit avec la fièvre, une fièvre de stupeur, de joie, d'émotion, de renversement absolu de toutes ses facultés.

Huit cent mille francs !... Elle avait entendu : huit cent mille francs !

Et si absurde que fût cette observation, bien faite par un notaire, on eût arraché les entrailles à Mariette, plutôt que de lui faire avouer qu'elle avait mal entendu.

Son mari, vers lequel elle était accourue toute affolée, désespérant de la calmer, et même de la comprendre, avait pris le parti de faire son service en attendant que la raison lui revînt.

Il marchait donc en avant sur les remparts écroulés qui formaient terrasse, indiquant de temps à autre à MM. Trébois les passages dangereux.

C'était merveille de voir combien, malgré leur inexpérience des lieux, le père et le fils, sous l'impression d'une pensée majeure, avançaient crânement au travers des obstacles, pierres, herbes, accidents de terrain.

Tout au bout de la terrasse, dans une sorte de créneau ouvrant sur la vallée, Etienne, assise et songeuse, attendait la sortie des visiteurs pour aller donner ses soins à la marquise.

La lumière de Thibaut, qui projetait en avant une lueur incertaine, effleura ses pieds sans la tirer de l'obscurité.

Elle-même distinguait à peine les trois ombres qui s'avancèrent.

— Il est fait ! chuchota le notaire.

— Quoi ? demanda son fils.

— Son testament.

— Elle a paru nous l'avouer.

— Allons !... puisse-t-elle n'avoir point commis de sottise... dans la forme, car je suppose que le fond ne peut être douteux.

Le fils de Trébois heurta une pierre et ne répondit pas.

— Eusèbe ?

— Mon père !

— As-tu remarqué les jeunes filles qui nous ont reçus ?

— Une blonde très-belle.

— Oui... mais l'autre ?

— La brune ?... elle est laide.

— C'est possible. Elle aura quatre cent mille francs.

— Oh ! c'est différent. Je l'ai peut-être mal regardée...

— Pourvu que la marquise... avec sa marotte de testament olographe...

— Après ça, père, la blonde superbe aura bien quatre cent mille francs, plus sa beauté.

— Trop belle, trop noble et riche avec cela... comprends-tu ?

— Pas trop.

— Tandis que la brune... moins favorisée, plus accessible à une recherche, flatteuse en un sens...

— Vous avez raison. Elle n'est point, d'ailleurs, si absolument laide...

— Ils avaient passé.

Dans l'implacable sérénité de la silencieuse soirée, chaque mot de cet entretien réaliste était parvenu, net et précis, à Mlle de Béringe.

Elle aurait quatre cent mille francs !... sa sœur aurait quatre cent mille francs !... Qu'est-ce que cela voulait dire ? aurait-elle mal compris ?... Oui, sans doute. Et d'ailleurs, elle ne savait point au juste ce que c'était que quatre cent mille francs.

Elle était laide !... c'était la seconde fois que cette vérité, brûlante comme une goutte d'acier fondu, tombait de son oreille dans son cœur.

Oh ! cela, elle l'avait bien compris. De cela, elle ne pouvait plus douter. Tant qu'elle n'était point descendue de son rocher, elle avait ignoré cette chose cruelle et vraie. En se mêlant à la vie sociale, elle venait de l'apprendre brutalement, sans ambage.

Elle était laide ! Elle était un repoussoir !... Elle secoua sa tête brune par un geste vaillant.

— Cela ne m'empêche point d'être heureuse !... pensa-t-elle en quittant sa niche de pierre.

La jeune fille ne s'était point encore assez heurtée à nos conventions, à nos préjugés, à notre civilisation à outrance, pour bien saisir le sens douloureux des deux mots, qu'involontairement ses lèvres répétaient : " Repoussoir !... laide ! laide !... "

Avant de rentrer au château, elle jeta un dernier coup d'œil vers la ville où les visiteurs allaient bientôt arriver.

La lumière de Thibaut, respectée par la brise très-douce, les guidait toujours.

Ce n'était plus, de ces hauteurs, qu'une étoile tombée dans les broussailles, ou plutôt, Thibaut marchait lentement, un feu follet glissant entre les mousses et les roches.

— Etienne ! appela Paula du seuil des ruines.

— Je suis là, viens," répondit la sœur aînée.

Familiarisée dès l'enfance avec les effondrements et l'obscurité, celle qu'Eusèbe Trébois appelait " une blonde superbe " rejoignit rapidement Etienne.

— Je ne sais ce qui se passe, dit-elle en passant

son bras autour de la taille d'Etienne. Je suis entrée chez notre mère qui m'a paru bien agitée, elle s'est fait donner son livre d'évangiles, ne m'a point permis de réciter la prière du soir près de son lit, comme d'habitude, et m'a renvoyée avec un flot de paroles bizarres, de reproches à Mariette, de recommandations à M. Trébois. Elle doit avoir la fièvre et des inquiétudes nouvelles que je ne comprends pas.

— Je vais tout de suite...

— Non. Elle veut être seule et m'a intimé l'ordre de demeurer près de toi... et de n'écouter aucune des " folies, " c'est son expression, que ces messieurs de Besançon pourraient être tentés de nous dire."

Etienne rapprocha ces explications des mots singuliers recueillis par elle sur le passage des visiteurs, et demeura silencieuse.

— Ce n'est pas tout, reprit Paula. Mariette couchée, malade, m'a appelée d'une voix troublée, m'a serré les mains à me les rougir et m'a murmuré à l'oreille : " Il arrive de l'argent... beaucoup d'argent, à Brébion."

Cette fois, Etienne tressaillit. MM. Trébois père et fils, avaient, eux aussi, parlé de beaucoup d'argent.

— Tout cela est trop vague pour nous occuper sérieusement, dit-elle doucement en caressant les boucles blondes. La seule chose triste est l'état de santé de Mme de Brébion. Obéissons-lui en respectant son repos. Je vais aller avoir Mariette."

Le feu follet, cependant, remontait vers les ruines. Thibaut ne revenait pas seul. Aubin Vial l'avait rejoint au retour.

L'enfant trouvé avait mis à profit l'événement inusité de la présence du notaire pour échapper à l'attention et courir porter à l'Hôtel des Bains la fin de son *Etude sur la Franche-Comté*.

Il n'avait point rencontré M. Demonprin, ou de Monprin, mais le domestique, en prenant son rouleau de papier, avait bien voulu lui expliquer que le candidat à la députation était souvent à Besançon, pour y faire imprimer son dernier ouvrage, dont la première partie était même déjà sous presse.

Aubin, le cœur gonflé—car il ne comprenait que trop de quel ouvrage s'occupait le candidat—revint à pas lents à Brébion.

Vers la milieu de la montée, il retrouva Thibaut si fort absorbé par l'énigme que sa femme venait de présenter à son esprit obtus, qu'il en oubliait d'éteindre sa lumière, bien qu'il n'eût plus depuis longtemps d'étranger à guider.

— Et l'économie ! fit Aubin en soufflant sur la mèche fumeuse.

— Ah ! bien... Mariette dit que le notaire vient d'apporter huit cent mille francs à madame.

— Vous êtes fou !

— Ce serait dommage. Mariette dit qu'on va joyusement être heureux ici.

— Mais où prend-elle cela, grand Dieu ?

— Elle a entendu le notaire... là, comme je vous entends."

Malgré l'inraisemblance de cette assertion, un frisson secoua l'enfant trouvé.

La marquise aurait-elle fait un héritage ? l'aïeance enterrerait-elle enfin, par la porte légale, dans ce logis sans pareil où la pauvreté avait jusqu'alors déployé tant de noblesse et de résignation ?

Il escalada la dernière rampe avec une agilité de chat sauvage.

La chambre de Mariette, ou plutôt l'espèce de cellier qui lui servait de chambre, entre la cuisine et la cage à lapins, était la seule éclairée.

Il s'y trouvait nombreuse compagnie quand Aubin y fut introduit par Thibaut.

La bonne femme, rouge, essouffée, les bras en l'air, refaisait pour la dixième fois à Etienne et à Paula le récit de sa courte apparition dans l'appartement de la marquise, et du prodigieux événement dont elle y avait entendu l'annonce.

Avec la pose d'un docteur, l'aumônier chercha à retenir dans ses doigts amincis par l'âge l'épais poignet de la paysanne, pour en étudier le pouls fébrile.

L'abbé Joumel n'était pas convaincu par tout ce babillage, et se demandait si les fièvres typhoïdes ne commençaient pas, d'ordinaire, par des hallucinations et du délire.

Mais, tout à coup, il sentit un souffle léger murmurer à son oreille :

— Moi aussi, j'ai entendu le notaire."

Il se retourna tout saisi.

Etienne, un doigt sur ses lèvres, le regardait de la plus expressive façon.

Il eut foi d'instinct, cette enfant n'avait jamais menti.

Tout aussitôt, ses doigts se disjoignirent, laissant le poignet de Mariette libre de se livrer à la pantomime la plus exagérée.

— Vous comprenez bien, monsieur l'aumônier, disait-elle, que je ne hasarderais pas le salut de mon âme pour vous raconter des histoires inventées... des mengeries... des contes. Le notaire a dit...

— Paix ! dit l'aumônier avec l'autorité qu'il devait à son caractère et à sa robe ; paix, Mariette. Si vous ne vous êtes pas trompée, Mme de la marquise confirmera bientôt elle-même vos paroles. Notre devoir, jusqu'à ce qu'elle ait jugé à propos de nous instruire d'un fait qui la concerne seule, absolument seule, est de respecter un secret que le hasard a mis entre vos mains."

Mariette se tut par respect. Sa physionomie disait clairement que tout autre que M. l'aumônier ne la réduirait pas au silence en face d'une telle conjoncture.

— Il est l'heure du repos, reprit celui-ci du même ton doux et ferme auquel on ne résistait

pas. Prenez la boisson calmante que vous présente Mlle Etienne, et dormez.

— Elle n'a plus la fièvre ? interrogea Thibaut.

— J'ai la fièvre de joie ! dit la paysanne en consentant enfin à se tenir tranquille sur son oreiller.

Aubin Vial avait assisté, muet, à cette scène. Son œil alerte avait saisi le signe échangé entre Etienne et l'aumônier.

Pour lui aussi, dès qu'Etienne et paraissait croire, le fait était réel.

Dieu sait les rêves dorés, vagues et souriants qui hantèrent, cette nuit-là, le sommeil des habitants de Brébion.

Seule, Etienne ne dormit pas.

Sans bruit, sans lumière, elle s'était glissée dans la chambre de la marquise, avait gagné son lit, s'y était penchée pour écouter la respiration saccadée de la malade, puis, voyant enfin le sommeil y descendre, s'était assise dans l'unique fauteuil pour veiller sa bienfaitrice.

L'horloge de Saint-Antoine tinta lentement toutes les heures de cette longue nuit. Les sons montaient clairs et mélancoliques de l'église aux ruines.

Etienne prenait un indéfinissable plaisir à en recueillir les vibrations prolongées.

Ces heures qui s'égreuaient sur la ville endormie, et dont elle seule peut-être suivait la marche uniforme, ne la conduisaient-elles pas vers une existence nouvelle ?

Que serait cette existence qu'un rayon brillant semblait vouloir dorer ?

Etienne ne voyait rien de distinct, ne désirait rien et rêvait.

Peu à peu, ses yeux s'appesantirent. Sa tête se pencha sur le rigide appui du fauteuil. Un engourdissement progressif s'étendit à la fois sur ses membres et sur son esprit.

Elle allait dormir, quand un grand soupir lui fit dresser la tête.

La marquise s'agitait faiblement avec des plaintes enfantines.

Etienne courut tirer les épais rideaux qui laissaient entrer, à travers les vitres verdâtres, la lueur blafarde d'une brumeuse matinée.

Quand elle revint au lit, elle étouffa un cri de douleur.

Mme de Brébion n'était plus pâle, mais cadavéreuse ; ses yeux ternes semblaient ne plus voir ; ses mains osseuses cherchaient et ramenaient les draps contre sa poitrine par le geste inconscient, familier à ceux qui, près de quitter ce monde, paraissent en vouloir emporter au moins quelques épaves.

La jeune fille lui parla sans en obtenir de réponse. Epouvantée, elle se hâta vers l'appartement de l'abbé Joumel.

Collant ses lèvres tremblantes contre les ais disjointes, elle lui cria d'une voix étouffée :

— Vite, monsieur l'aumônier, elle se meurt."

Celui-ci, réveillé dès l'aube, récitait son office du matin beaucoup plus par le secours de sa mémoire que par celui d'un jour douteux.

Il ouvrit tout ému et suivit Etienne en priant tout bas.

La vue de la mourante lui expliqua cette dernière nuit sans agitation, cette agonie sans souffrance.

Elle s'éteignait ; rien ne pouvait plus se déchirer dans son organisme usé ; tout s'y dissolvait à la fois.

Peut-être les émotions inattendues de la veille avaient-elle contribué à hâter le dénouement.

L'ami refoula ses larmes. Le ministre de Dieu demeura seul devant ce lit de mort.

La marquise ne parlait plus. Elle entendait encore et la pression de sa main froide répondait aux suprêmes exhortations du prêtre.

Comme elle semblait réclamer de l'air, Etienne avait ouvert toute grande la fenêtre. Une bouffée de vent matinal s'y engouffra, apportant avec elle la sonnerie de Notre-Dame-Libératrice où l'on allait célébrer la première messe.

A genoux autour du lit, Paula, Aubin, Mariette et Thibaut pleuraient.

— Prions ! dit à haute voix l'aumônier.

Il commença les Litanies des agonisants. Etienne et l'enfant trouvé y répondaient parmi leurs sanglots.

Quand la cloche de Notre-Dame-Libératrice cessa de sonner, la marquise cessa de souffrir.

La dernière vibration, montant vers le ciel, y avait peut-être emporté son âme.

X

Quand la funèbre nouvelle fut connue, tout Salins manifesta sa sympathie pour les orphelins que cette mort laissait une fois encore abandonnés.

Les familles nobles du pays, qui n'avaient jamais échangé de visites avec la châtelaine, ne se crurent pas moins tenues à faire porter à Brébion leurs compliments de condoléance.

Ce fut, pendant la journée, une incessante procession de valets et de servantes, de lettres, de cartes, d'offres de service.

Lady Margaret et son mari arrivèrent les premiers. Quoique un peu souffrante, l'aimable femme n'avait voulu confier à personne, pas même à son " bon Charles " ni au " grave Maxime, " le soin d'aller consoler et enlever ses petites amies.

Car elle entendait les arracher à ce spectacle de mort et leur donner de tout son cœur l'hospitalité de l'hôtel Saint-Ebre.

Après les premiers baisers, elle formula son amicale proposition de cette façon toute charmante et toute volontaire aussi qu'il manque rarement de réussite.

Paula n'eut garde de résister. La jolie Paula n'était pas faite pour les larmes. Cela rougissait abominablement les yeux, gonflait les paupières, et bouleversait tous les traits.

Elle avait un chagrin positif de la perte de la

marquise ; mais elle faisait de consciencieux efforts pour la regretter beaucoup en ne la pleurant qu'un peu.

Elle recueillit donc avec un empressement timide l'offre de lady Margaret, sans même songer qu'Etienne pût avoir un avis opposé.

Ce fut pourtant ce qui arriva.

A la seule pensée de s'éloigner des chères dépouilles avant l'heure obligatoire de la séparation, Mlle de Béringe formula le refus le plus reconnaissant et le plus net.

Vainement lui fit-on observer qu'Aubin Vial, Mariette subitement guérie et Thibaut suffisamment à remplir les derniers devoirs dont sa délicatesse de constitution aurait trop à souffrir.

Etienne secoua sa tête brune, et déclara qu'elle ne désertait pas le devoir filial qui la rivait au lit funèbre.

Après une lutte très-longue, lady Margaret entraîna Paula que la sœur aînée, toute indulgente aux autres, n'essaya pas d'arrêter.

Aubin parut froissé de cet abandon, plus froissé peut-être encore parce qu'il s'effectuait au profit de l'hôtel Saint-Ebre, une demeure qu'il redoutait.

Quoiqu'il ne se permit pas un reproche, son regard d'adieu le dit à Paula.

Paula ne jugea point bon de paraître le remercier. D'ailleurs, elle opinait, à part elle, qu'Aubin prenait à tout ce qui émanait de l'hôtel Saint-Ebre un peu plus d'intérêt qu'il n'eût fallu.

Ce fut avec l'aide d'Aubin qu'Etienne, surmontant sa faiblesse physique par une force d'âme toute virile, rendit les derniers devoirs à la marquise.

Elle veilla, pria avec son compagnon d'enfance devant la lugubre couche. Elle ensevelit la morte ; elle déposa un baiser pieux sur ses rares cheveux blancs avant d'abaisser le couvercle du cercueil.

— Vous m'avez prise et soignée dans vos bras, quand j'étais toute petite, murmura-t-elle à travers ses larmes, en couchant le corps rigide dont le contact glacé la troublait ; c'est à mon tour de vous rendre ces soins suprêmes, à vous qui avez voulu me servir de mère !"

Aubin ne put l'arracher d'auprès du cercueil que lorsque l'heure eut sonné de le descendre au cimetière.

Intérêt, convenances, curiosité, la noblesse toute entière et une bonne portion de la bourgeoisie attendaient au bas de la côte pour suivre le cortège, au premier rang duquel on remarquait Charles et Maxime de Saint-Ebre.

Après le service religieux, où l'abbé Joumel officia, le corps fut déposé au fond du vieux cimetière, non loin de la tombe étrangement dégradée du baron Lepin, qui commandait l'artillerie française à Magdebourg et à Dantzig, et qui reste une des gloires militaires de Salins.

Au retour, Mme de Saint-Ebre s'empara d'Etienne avec une affectueuse autorité.

— Vous ne pouvez plus refuser, dit-elle. Je vous emmène.

— Je le veux bien," répondit simplement Mlle de Béringe.

L'abbé Joumel consentit à se reposer le reste du jour chez le curé de Saint-Maurice.

Aubin, qui remonta seul à Brébion, éprouva, ce soir-là, une si intense sensation de vide qu'il se crut plus orphelin qu'autrefois à quatorze ans, et pleura comme il n'avait jamais pleuré.

Lady Margaret, quoiqu'étrangère, avait le sentiment de toutes les convenances et de touchantes délicatesses.

Sans essayer d'écarter des deux sœurs une tristesse trop naturelle, elle sut les intéresser à des détails ingénieux, à des obligations sociales qui détourneraient leur attention.

Paula s'y prêtait même avec une évidente bonne volonté. La question du deuil lui parut avoir son importance, et peut-être même ne dissimula-t-elle pas assez complètement sa joie en se voyant en rapport, pour la première fois, avec une modiste et une couturière.

Le noir, qui est la coquetterie des blondes, la rendait merveilleusement belle, tandis qu'il éteignait encore le teint sans éclat d'Etienne.

La mode du jour, quoiqu'elle ne fût adoptée qu'avec l'austérité qu'imposait un si grand deuil, fit ressortir chez Paula l'élégance d'une taille fine, tandis qu'elle dessinait chez Etienne l'inégalité d'épaules maigres et voûtées.

En voyant Paula, un peu triste encore, les yeux déjà pleins de larmes et le visage délicatement rosé comme une reine-marguerite à demi-ouverte, madame de Saint-Ebre retint mal une exclamation admirative.

Si mal même, que la jeune fille l'entendit à merveille et lui sut gré de son bon goût.

Frêle et blémie par le chagrin, perdue dans ses longs vêtements de deuil qui lui donnaient un aspect de veuve, Etienne ne recueillit qu'un mot qui, sur les lèvres de lady Margaret, exprimait autant de pitié que d'affection :

— " Pauvre petite !... "

Rien ne peut donner une idée du calme et de la douceur de cette vie nouvelle dont les deux jeunes filles goûtaient les bienfaits, encore ignorés, au milieu de leurs amis.

L'intérêt sérieux de M. Charles de Saint-Ebre, l'attention respectueuse de Maxime, l'amitié chaude de lady Margaret et jusqu'au gracieux babillage du petit Edouard étaient de puissants dérivatifs, de consolantes lueurs dans leur épreuve.

Le luxe était banni de l'hôtel Saint-Ebre ; mais le confort y régnait en souverain. Les deux sœurs, qui n'en avaient aucune notion, s'en laissaient bercer sans défiance.

Pour certaines natures même, l'aisance paraît une chose si naturelle qu'il semblait à Paula, ento

rée de choses neuves et d'usages inconnus, qu'elle avait toujours vécu dans sa familiarité. Cette puissance d'assimilation manquait à Etienne. Elle n'en prenait pas moins très-naïvement sa part, reconnaissante et touchée de la moindre prévenance, heureuse surtout de se sentir par les sentiments l'égale de cette famille, où la fortune était, tout entière, au service du cœur.

Cette fortune, du reste, appartenait à lady Margaret, qui en faisait le plus noble usage. M. Charles ne possédait guère que l'hôtel paternel; M. Maxime que ses épaulettes d'officier.

Mais, ce qu'ils possédaient tous deux, c'étaient une loyauté et une élévation de sentiments bien rares à notre égoïste époque.

Les orphelines passèrent une semaine à l'hôtel Saint-Ebre, une semaine douce et bénie, la plus rapide de leur existence; une semaine où chaque heure apportait sa joie secrète, son intime parfum, son souvenir heureux.

Etienne, la première, eut le courage de vouloir rompre le charme.

Lady Margaret prétendait ne pas rendre de si tôt ses petites amies. L'abbé Jonmel dut la prier lui-même de consentir à leur retour, afin de procéder à des affaires de succession que messieurs Trébois annonçaient devoir être considérables.

Le mot de succession fut alors prononcé tout haut pour la première fois. Tout bas, il courait la ville, depuis le plus noble hôtel du Bourg-Dessus jusqu'à la plus infime maison des faubourgs.

Certes, si Mariette ou Thibaut n'avait passé par là, personne ne se serait avisé de supposer que la marquise pouvait avoir une succession bonne à recueillir.

A part les ruines, qui pouvait laisser cette malheureuse femme qui avait vécu sur des rochers comme un cénobite dans une Thébaïde?

Mais Mariette avait parlé. Empêcher Mariette de conter à tout venant ce qu'elle avait entendu eût été plus difficile que de transporter Brébion au milieu du val d'Héry.

Et encore!... la belle vallée pourrait à la rigueur recevoir les ruines, tandis que Mariette eût éclaté comme une outre trop gonflée, s'il lui avait fallu se taire.

Donc l'histoire des huit cent mille francs faisait ouvrir des yeux immenses à la bonne population salinoise, d'autant mieux que personne ne mettait en doute le beau titre d'héritières dont on décorait déjà les orphelines.

Monsieur Charles de Saint-Ebre en entendit parler comme tout le monde et s'en réjouit plus que tout le monde, bien que rien ne fût encore éclairci à cet égard.

Maxime en ressentit tout au contraire une sorte de mécontentement très-vif que sa belle-sœur lui reprocha tout net.

(La suite au prochain numéro.)

NOS GRAVURES

La maison du gouvernement à Fort Garry

Cette construction s'élève dans l'enceinte même du Fort Garry. Elle appartient à la compagnie de la Baie-d'Hudson. Elle a servi de résidence à feu M. McTavish et aux autres anciens gouverneurs, avant la cession du territoire au Canada, ainsi qu'à MM. Archibald et Morris. Elle sera aussi la résidence de l'hon. M. Cauchon. Ce n'est pas Spencer Wood, mais c'est encore passable. M. Cauchon a pris possession du château il y a quinze jours.

M. D. O. Bourbeau, M.P.

L'élection d'Arthabaska vient d'attirer l'attention sur M. Bourbeau, le vainqueur de M. Laurier. Nous croyons intéresser nos lecteurs en donnant son portrait. L'Opinion Publique s'efforce de publier surtout des gravures d'actualité. Après le nouveau château de M. Cauchon, le portrait de M. Bourbeau.

Le nouveau député de Drummond et Arthabaska est un commerçant import de Victoriaville. Il est né à Saint-Pierre les Becquets en 1834. Il fit une partie de son éducation commerciale à Québec, d'où il partit pour se fixer dans les townships. Il s'établit à Arthabaska, où il demeure encore. Cultivateur, industriel, négociant, M. Bourbeau s'est fait en peu de temps, par son énergie, une position importante. Il a accumulé les charges de juge de paix, maire, directeur de sociétés de construction, président des commissaires d'écoles, de la société d'agriculture, etc. Il est maintenant représentant de son comté aux Communes, ayant battu un ministre, M. Laurier.

Le canal Lachine

Nous donnons une vue des travaux du canal Lachine, section No. 3, écluse Saint-Gabriel. Cette section s'étend depuis la

rue Wellington jusqu'au-delà de la traverse du Grand-Tronc. Les travaux sont commencés depuis deux ans. Ils devront être terminés au commencement de 1879. Tout le canal sera complété, dit-on, en 1880.

Michel Bibaud

Michel, fils de Michel Bibaud et de Cécile Fresne, cultivateurs, de la Côte-des-Neiges, près de Montréal, vit le jour le 20 janvier 1782, dans une chaumière qui n'est plus debout, sur le versant de notre montagne qui regarde la belle rivière des Prairies et l'Île-Jésus. Un ou deux écrits détachés que l'on retrouve dans ses publications périodiques nous rendent témoin, pour ainsi dire, des aspirations de son enfance. Le premier que nous rencontrons est intitulé: "Le gros livre de madame L..." et en voici l'extrait:

J'avais dès lors, en dépit de l'amour du jeu, ordinaire aux enfants de mon âge, une espèce de passion pour la lecture. Madame L... aimait aussi à lire et, insensiblement, il s'établit entre nous deux un commerce d'échange ou de prêt réciproque de livres. Malheureusement, nous n'en étions bien fournis ni l'un ni l'autre: mais enfin, nous tirions parti de ceux que nous avions ou qui nous tombaient sous la main. Presque tous les jours elle venait chez nous où j'allais chez elle, où je ne manquais pas d'ouvrir quelque un de ses livres, qui étaient en tout temps et à tout heure à ma disposition. Parmi ces livres, il en était un que j'affectionnais d'une manière toute particulière: je l'appelais "le gros livre de madame L..." Ce gros livre n'était pourtant autre chose que le dernier tome de la Géographie de Delisle. Ce tome traitait d'une partie de l'Europe, de l'Amérique et des nouvelles découvertes. Il ne conservait plus de sa couverture que le dos, et même quelques-unes des premières et dernières feuilles manquaient; mais il était orné de cartes enluminées et d'estampes représentant des villes, des palais, des églises, des souverains dans leurs habits de cérémonie; deux individus de chaque nation dans leur costume national, etc. C'était, sans doute, ce qui m'en plaisait davantage; pourtant, je ne me contentais pas de regarder les images; je lisais aussi, principalement la partie historique, et j'en sais encore par cœur plusieurs passages, surtout pour ce qui avait rapport au Canada. J'en ai conclu depuis que rien ne pouvait être plus utile que de donner de bonne heure aux enfants des livres qui puissent leur plaire et les instruire en même temps. S'ils sont tant soit peu studieux, ils s'orneront la mémoire d'une foule de connaissances, et apprendront un nombre de choses dont ils n'auront peut-être ni le temps ni l'occasion de s'occuper dans la suite, ou qui leur rendront beaucoup plus faciles les études auxquelles on les appliquera.

Quand il devint chef d'une famille, il en agissait dans sa maison suivant ce qu'il avait éprouvé lui-même, et ne manquait pas de faire, de temps à autre, et pour chacun de ses enfants, quelque emplette de livres à la fois amusants et instructifs—ornés surtout d'estampes. Mais, pour reprendre son écrit:

Je reviens à mon gros livre, il me semblait que je ne pouvais m'en passer; j'avais perdu la moitié de mon contentement quand je ne l'avais pas dans ma cassette avec ceux qui m'appartenaient. Quand je l'avais eu pendant deux ou trois mois, je le reportais à Madame L... et m'excusais de l'avoir gardé si longtemps; mais, au bout d'une dizaine de jours, j'allais le emprunter encore pour deux ou trois mois. Enfin, peu content de ce commerce d'emprunt et de remise, qui durait déjà depuis une couple d'années, je proposai à Madame L... de me donner son gros livre en échange pour deux des miens. Quelle ne fut pas ma joie, quand sa réponse, accompagnée du sourire de la bienveillance, me fit connaître qu'elle acquiesçait à ma proposition!... Je n'eus rien de plus pressé que d'aller chercher les deux volumes que je lui donnais pour le sien, et qui étaient, l'un, le livre de piété intitulé: *Dieu Seul*, et l'autre, un tome des œuvres de Racine, comprenant cinq ou six tragédies, le premier, vieux, le dernier presque neuf et proprement relié. J'aurais été au comble du bonheur si ce n'eût été d'un seul point qui m'inquiétait bien un peu: j'avais fait mon échange sans en parler à mes parents et je n'étais pas accoutumé à rien faire définitivement sans leur avis; encore moins à leur mentir; dans le cas dont je parle, il me semblait que j'aurais été leur mentir tacitement ou indirectement que de ne leur rien dire de ma transaction. Au bout de quelques jours, la conscience et le scrupule me pressant, je dis à ma mère ce qu'il en était. Quel revers, ou, plutôt, quel coup de foudre quand, au lieu de l'assentiment auquel je m'attendais, elle me reprocha d'un ton sévère mon manque de droiture et m'ordonna, pour m'en punir, d'aller sur le champ porter à Madame L... son livre, et de rapporter ceux que j'avais donnés en échange. Je ne répliquai ni ne murmurai: je pleurai et perdis l'appétit pour un nombre de jours—le sommeil pour plus d'une nuit. J'avais pourtant espéré que, touchés de mon affliction, mes parents reviendraient de leur rigidité à mon égard; mais mon espé-

rance fut vaine et il me fallut, de nouveau, recourir à mon système d'emprunt et de remise, qui dura aussi longtemps que je demurai voisin de Madame L...

Plus tard, témoin de la mort de cette aimable personne, il consacrait cette strophe à sa mémoire:

Louise, hélas! tu meurs aux jours de ton printemps.
Toi qui, pour ton époux, tes amis, tes enfants,
Jusques à ton hiver étais digne de vivre:
Puis-je mettre en oubli ton amabilité,
Ta bienveillance, ta bonté,
Le bonheur que j'ai vu s'en suivre!
Non, ces dons précieux de la Divinité
Vivront dans ma mémoire autant que ton gros livre.

Dans l'écrit intitulé: *Mon dernier voyage à Québec (1842)*, Michel Bibaud s'exprime de la sorte:

J'ai vu avec plaisir les nombreux élèves du séminaire revêtus de l'uniforme de notre heureux temps de collège, à l'exception du ceinturon, peut-être—de cet uniforme qui me plaisait tant, lorsque j'étais enfant, que, porter le capot d'écolier de ratine ou de drap bleu à barres ou raies blanches avec le ceinturon de laine de couleurs diverses, me semblait une des grandes jouissances, des félicités de la vie.

F. M. U. MAXIMILIEN BIBAUD.

(La suite au prochain numéro.)

LE MORT RESSUSCITÉ

Je souffrais depuis quelque temps d'une fièvre lente.

Ce fut sur le soir qu'eut lieu la crise. Je fus saisi d'un frisson étrange et indéfinissable. Un soudain bourdonnement tourbillonna dans mes oreilles. Je vis autour de mon lit des figures singulières; elles étaient lumineuses, fantastiques et sans corps; j'assistais à un spectacle que je ne voyais qu'à travers un prisme; je voulais faire un mouvement et ne le pus.

J'entendis pleurer à mon chevet, et la garde-malade dit: "Il est mort." Je ne saurais rendre ce que j'éprouvai à ces mots. J'appelai à mon secours tous les efforts de ma volonté pour agir, mais je ne pus pas même remuer les paupières.

Après un court intervalle, mon frère s'approcha en sanglotant, et d'une main presque convulsive qu'il passa sur mon visage, il me ferma les yeux. Le monde ne fut plus alors pour moi que ténèbres; mais je pouvais encore entendre, sentir et souffrir.

Puis, pendant deux jours, plusieurs de mes amis vinrent me voir. Je les entendis parler bas de moi, et il y en eut deux qui me touchèrent avec le doigt. Sur le soir du second jour, quelques-uns dirent sentir un commencement de putréfaction dans la chambre.

On apporta le cercueil, j'y fus déposé. Mon frère plaça ma tête sur ce qu'il croyait être mon dernier oreiller, et je sentis ses larmes tomber sur mon front. Après que tous ceux qui prenaient quelque intérêt à moi m'eurent regardé dans le cercueil, je les entendis se retirer.

Les employés des pompes funèbres posèrent le couvercle et y mirent les clous; ils étaient deux; l'un d'eux eut besoin de sortir avant que le travail fut fini; l'autre se mit à siffler en rivant les clous; puis il s'interrompit et acheva en silence.

Je fus laissé seul, seul dans la chambre. Je savais pourtant que je n'étais pas enseveli, et, quoique dans les ténèbres et frappé d'immobilité, j'espérais encore, mais cette espérance ne dura guère.

L'heure de l'enterrement arriva. Je sentis qu'on soulevait le cercueil et qu'on le portait. Je sentis et j'entendis qu'on le plaçait sur le corbillard. Il y avait autour une foule d'amis ou d'indifférents, quelques-uns parlaient assez haut de moi et faisaient mon éloge. Le corbillard se mit en marche. Je savais qu'il me conduisait au tombeau; il s'arrêta et le cercueil en fut retiré. A l'inégalité du mouvement, je reconnus que j'étais sur les épaules des fossoyeurs. Il y eut une pause; j'entendis les cordes glisser sur le cercueil; je le sentis suspendu et balancer; il fut abaissé sur le bord de la fosse. Les cordes glissèrent encore sur le couvercle, je fut descendu avec une forte secousse. Je fis alors ou crus faire un effort terrible pour m'agiter..... Tout mon corps était immobile.

Bientôt après, quelques poignées de terre furent jetées sur le cercueil. Il y eut encore une intervalle. La pelle fut employée, et le bruit de la terre qui me couvrit fut plus terrible que le tonnerre.

Mais je ne pouvais faire aucun effort. Le bruit alla en diminuant, et, par un contre coup de pression qui vint jusqu'à moi, je reconnus que les fossoyeurs foulaient aux pieds le sol et le nivelaient avec le dos de leurs pelles. Ce bruit cessa aussi..... Tout fut silence autour de moi.

Je n'avais aucun moyen de calculer les heures. C'est la mort, pensais-je, et je suis condamné à rester en terre jusqu'au jugement dernier; mon corps va tomber en corruption, et le ver va venir s'engraisser au festin qui lui a été préparé avec tant de soins et de sollicitudes. Pendant cette méditation affreuse, j'entendis un bruit sourd sur ma tête, et je crus que c'étaient les vers qui venaient, peut-être aussi les rats et les reptiles du cimetière. Le bruit alla toujours croissant et se rapprochait. "Serait-il possible, pensais-je, que mes amis aient soupçonné qu'ils m'ont trop tôt enseveli?" Cette espérance fut comme une soudaine illumination dans les ténèbres de la mort.

Par la conversation de deux hommes avec un domestique qui les avait introduits, j'appris que je serais disséqué cette nuit.

Mes yeux étaient encore fermés; je ne voyais rien, mais bientôt j'entendis que les étudiants en médecine étaient réunis. Quelques-uns tournèrent autour de la table et m'examinèrent attentivement. Ils furent charmés de voir qu'on s'était procuré un si bon sujet. Le démonstrateur entra enfin lui-même.

Le bruit cessa. Je sentis des mains qui me saisissaient à la gorge; elles me retirèrent du cercueil par la tête. Je sentis de nouveau l'impression de l'air, mais il était glacial. Je fus rapidement emporté, et je m'imaginai que c'était peut-être au tribunal de l'autre monde.

Au bout d'une course, à quelque distance, je fus lâché par les mains qui m'avaient saisi et tombai comme un corps sans vie... mais ce n'était pas à terre. Un moment après, je me trouvai sur une voiture et par quelques mots je compris que j'étais entre les mains de deux de ces voleurs qui vivent en pillant les tombeaux et en vendant leurs dépouilles. Un de ces hommes chantait des refrains pendant que la voiture roulait sur le pavé. Quand la voiture s'arrêta, je fus soulevé, enlevé et transporté dans une chambre, comme je le devinai au changement de la température. Là, durement dépouillé de mon linceuil, je fus placé sur une table.

Avant de commencer l'autopsie, il proposa d'essayer sur moi quelque expérience galvanique et un appareil fut disposé en conséquence. La première secousse fit vibrer tous mes nerfs comme les cordes d'une harpe. Les étudiants témoignèrent leur admiration de cet effet convulsif. La seconde secousse m'ouvrit les yeux, et la première personne que je vis fut le médecin qui m'avait soigné; mais j'étais encore mort. Je pus cependant reconnaître parmi les étudiants plusieurs visages qui m'étaient familiers, et quelqu'un prononçant mon nom, regretterent alors que ce ne fût pas un tout autre sujet. Satisfait des phénomènes galvaniques, le démonstrateur prit son scapel et m'en insinua la pointe dans le sein. Je sentis comme un déchirement affreux de toute la peau de mon corps; un frémissement convulsif en fut la suite, et un cri d'horreur s'éleva dans la salle; la glace de la mort était brisée, ma léthargie était finie. Tous les soins me furent prodigués; au bout d'une heure, j'avais retrouvé l'usage de mes sens. X.

LECTEUR!

Si vous souffrez de PROSTRATION NERVEUSE, ou si votre santé est exposée à des influences pernicieuses, telles que des occupations malsaines, emploi sédentaire, ou exigeant des travaux extraordinaires du corps ou de l'esprit, servez-vous du remède infallible, le

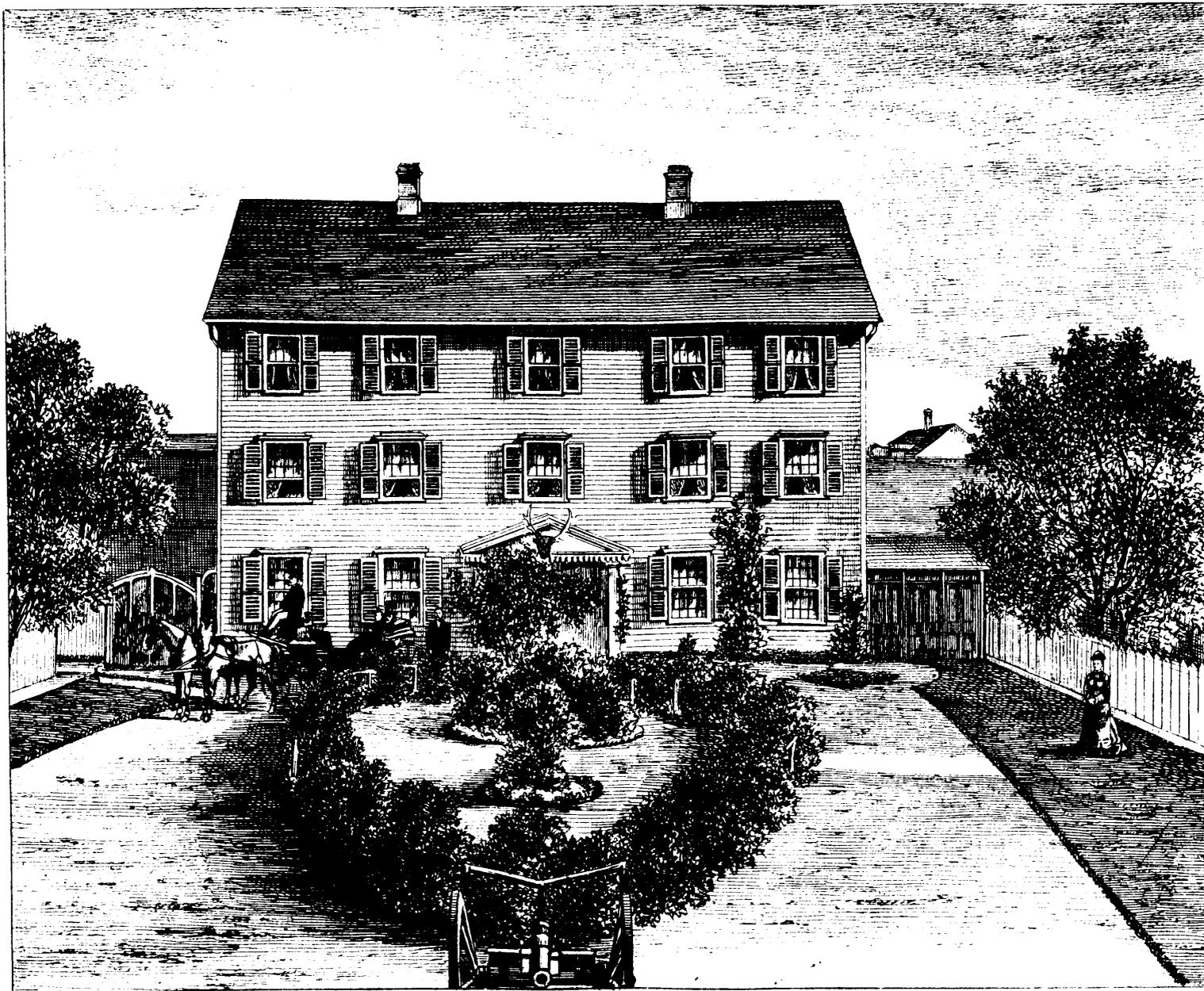
PHOSFOZONE!

et quoique vous puissiez avoir essayé en vain d'autres remèdes cent fois auparavant, vous bénirez le moment où vous aurez lu ceci et où vous aurez pris le PHOSFOZONE.

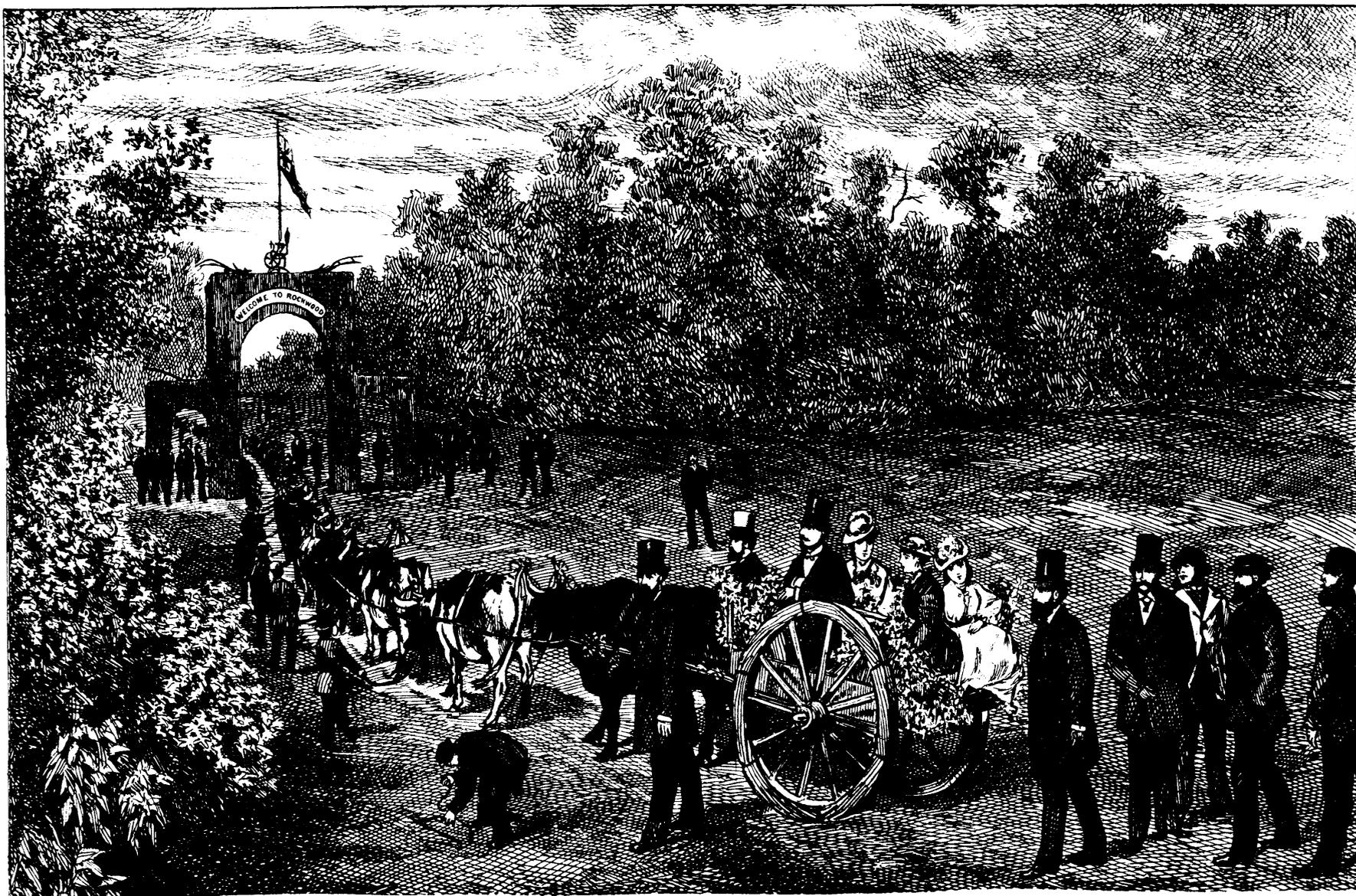
AVIS

Les abonnés de *L'Opinion Publique* qui désiraient faire relier leurs volumes d'une manière élégante et solide, et à bon marché, feront bien de s'adresser au bureau de ce journal, 5 et 7, rue Bleury.

Nous pouvons fournir quelques séries complètes de *L'Opinion* depuis sa fondation (1870).



MANITOBA.—LA RESIDENCE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR A FORT-GARRY.



MANITOBA.—RÉCEPTION DE LORD DUFFERIN A ROCKWOOD.

AUTEURS ET JOURNALISTES CANADIENS

L'article que nous avons publié il y a quinze jours au sujet de la presse canadienne-française, inspire à la Gazette de Sorel les remarques suivantes :

L'Opinion Publique a reproduit partie d'une lettre de M. de Bonnechose à M. Sulte, dans laquelle l'écrivain français parle de la manière peu soignée dont les épreuves typographiques sont en général corrigées au Canada.

Il y aurait beaucoup à dire sur cette matière. Les défauts signalés par M. de Bonnechose tiennent à plusieurs causes. La correction matérielle de nos ouvrages et de nos journaux, comme la correction littéraire, est incomplète.

A. G.

LES FEMMES

Il ne faut pas confondre la gaieté avec ce faux enjouement que quelques femmes affectent pour se rendre agréables : elle est fort éloignée de cette joie excessive et indécente, à laquelle nos petites-matresses s'abandonnent sans réserve.

La plus indispensable des vertus des femmes, et celle qui leur donne le plus de crédit sur les hommes, c'est la pudeur : cette aimable vertu influe tellement sur les traits, l'air, l'esprit, le caractère, que tout nous choque où elle manque.

Les femmes ont, sans contredit, le cœur meilleur que les hommes ; elles sont plus tendres, plus compatissantes. Rien de plus ordinaire que de voir des femmes veiller et soigner assidûment leurs parents ou leurs amis.

Le prodigieux fonds de sensibilité qui se trouve dans les femmes est pour elles et pour nous une source féconde de plaisirs délicats, et quelquefois aussi de peines amères.

S'il faut que les hommes soient en quelque sorte apprivoisés par les tendres soins des femmes, celles-ci ont besoin, à leur tour, du

commerce des hommes pour éveiller leur vivacité, et les tirer d'une négligence à laquelle elles se livreraient, si elles n'étaient piquées du désir de plaire.

UN REMEDE POUR LA CONSOMPTION

Un vieux médecin, retiré de sa profession, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un simple remède végétal pour la guérison prompte et permanente de la Consomption, de la Bronchite, du Catarrhe, de l'Asthme et de toutes les maladies de la Gorge et des Poumons, lequel est aussi un remède positif et radical pour la faiblesse des Nerfs et pour tous les maux nerveux.

Animé par ce motif et le désir d'alléger les souffrances humaines, j'enverrai gratis cette recette à tous ceux qui la désireront, avec des directions complètes pour la préparation et l'usage du remède, en français, allemand ou anglais.

RECETTES UTILES

NETTOYAGE DES CHAISES CANNÉES.—Prendre une partie de potasse et la faire dissoudre dans dix fois son poids d'eau, puis, avec une éponge, laver la canne.

On peut également laver la canne des chaises avec une eau tiède mêlée de savon blanc, puis repasser à l'eau froide et faire sécher.

NETTOYAGE DES TAPIS.—Avant tout travail de nettoyage, il faut battre le tapis sur ses deux faces afin d'en faire disparaître la plus grande partie de la poussière.

CONSERVATION DES PATATES POUR SEMENCE.—Il suffit pour cela de mettre les patates destinées à la plantation, dans des caisses à claire-voie.

LES ESQUIMAUX A PARIS.—Le Jardin d'Acclimatation de Paris s'est assuré dernièrement la possession d'une famille d'Esquimaux, qui sont exhibés à la curiosité publique.

LES ESQUIMAUX A PARIS.—Le Jardin d'Acclimatation de Paris s'est assuré dernièrement la possession d'une famille d'Esquimaux, qui sont exhibés à la curiosité publique.

LES ESQUIMAUX A PARIS.—Le Jardin d'Acclimatation de Paris s'est assuré dernièrement la possession d'une famille d'Esquimaux, qui sont exhibés à la curiosité publique.

LES ESQUIMAUX A PARIS.—Le Jardin d'Acclimatation de Paris s'est assuré dernièrement la possession d'une famille d'Esquimaux, qui sont exhibés à la curiosité publique.

LES ESQUIMAUX A PARIS.—Le Jardin d'Acclimatation de Paris s'est assuré dernièrement la possession d'une famille d'Esquimaux, qui sont exhibés à la curiosité publique.

LES ESQUIMAUX A PARIS.—Le Jardin d'Acclimatation de Paris s'est assuré dernièrement la possession d'une famille d'Esquimaux, qui sont exhibés à la curiosité publique.

LES ESQUIMAUX A PARIS.—Le Jardin d'Acclimatation de Paris s'est assuré dernièrement la possession d'une famille d'Esquimaux, qui sont exhibés à la curiosité publique.

LES ESQUIMAUX A PARIS.—Le Jardin d'Acclimatation de Paris s'est assuré dernièrement la possession d'une famille d'Esquimaux, qui sont exhibés à la curiosité publique.

leurs amis sont capables de ne plus les reconnaître, tellement ils auront allongé leur appendice nasal.

UN HEROS.— Il existe sur la voie ferrée, à la sortie de Rive-de-Giers, dit le Memorial de la Loire, deux passages à niveau à une cinquantaine de mètres l'un de l'autre, et desservis par un seul agent pendant la nuit.

Or, dans la nuit du 2 au 3 octobre, le service était fait par Jean Plattier. Cet employé était à son poste lorsqu'il vit les feux d'une machine qui s'avancait sur lui ; il se hâta de fermer les barrières d'un des passages, puis il se mit à courir pour clore le second.

Mais il ne s'était pas rendu compte que la machine marchait à contre-voie. Bientôt il est atteint par elle et renversé.

Lorsqu'il revint à lui, après un évanouissement de quelques instants, le malheureux s'aperçoit que son bras gauche est arraché.

Il se relève et gagne péniblement son logis. Mais tout à coup Plattier se souvient qu'il n'a pas été relevé de faction. Il a abandonné son poste !

Alors sans hésiter, simplement, héroïquement et ce qui lui reste de son bras enveloppé dans un mauvais chiffon, l'humble employé retourne à son service solitaire.

Cependant le bruit se répand qu'un homme venait d'être tamponné aux passages à niveau. Le chef de gare s'y rend. Il voit tout d'abord des débris humains sur la voie, baignant dans une mare de sang.

Plattier est là, debout, impassible.

Aux questions de son chef, il répond en montrant une affreuse blessure. La victime, c'est lui ; mais le service n'a pas souffert et aucun autre accident n'est arrivé.

Heureux pays ! que celui-là, qui possède des employés de cette trempe.

L'Amérique, sur ses grandes voies ferrées, se contenterait quelquefois à bien moins.

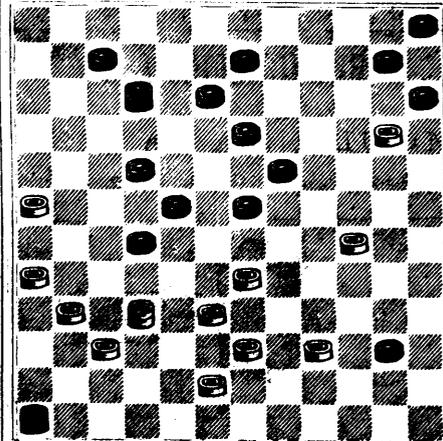
LE JEU DE DAMES

Les personnes qui auraient des problèmes à nous envoyer pour être publiés, devront les adresser à l'éditeur du jeu de Dames, bureau de L'Opinion Publique, Montréal.

PROBLEME No. 102

Par M. N. SAMSON, Village Lauzon, Lévis.

NOIRS



BLANCS

Les Blancs jouent et gagnent

Solution du Problème No. 100

Table with 2 columns: Les Blancs jouent de, Les Noirs jouent de. Values: 63 57, 57 50, 55 49, 32 25, 25 5* et gagnent.

Solutions justes du Problème No. 100

Montréal.—P. A. Sicard, H. Robillard et Ar. Peltier. Sainte-Cunégonde : Alex. Lacaille. Lotbinière : Deux amateurs, P. E. F.

Autre Solution du Problème No. 99

Montréal.—Ar. Peltier.

M. P. A. Sicard, Montréal.—Vos remarques au sujet de la solution du problème No. 97 sont justes. Nous ne faisons pas d'objection aux solutions que nous recevons dans lesquelles il y a quelques erreurs de chiffres.

Le problème que nous publions aujourd'hui mérite l'attention toute spéciale de nos joueurs de dames, et nous en remercions l'auteur.

AVIS AUX DAMES.

Le soussigné informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne, qu'elles trouveront à son magasin de détail, No. 196, rue St. Laurent, le meilleur assortiment de Plumes d'Autruches et de Vautours, de toutes couleurs ; aussi, réparages de Plumes de toutes sortes exécutés avec le plus grand soin, et Plumes teintes sur échantillon sous le plus court délai ; Gants nettoyés et teints noirs seulement.

J. H. LEBLANC. Atelier : 547, rue Craig.

LES ECHECS

Adresser les communications concernant les Échecs à M. O. Trempe, No. 512, rue St. Bonaventure, Montréal.

AUX CORRESPONDANTS

Solutions justes du problème No. 72 : MM. L. O. P. Sherbrooke ; C. A. Boivin, Saint-Hyacinthe ; P. O. J. W. Shaw, Giroux, Dr. D., M. Toupin, J. L. P. Montréal ; Z. Delaunais, Québec ; A. C., Saint Jean ; N. P. Sorel.

Solutions justes du problème No. 73 : MM. C. A. Boivin, Saint-Hyacinthe ; Dr. D., P. O. Giroux, M. Toupin, J. L. P. Montréal ; Z. Delaunais, Québec ; N. P. Sorel ; L. O. P. Sherbrooke ; A. C., Saint-Jean ; M. J. W. Shaw, Montréal.—Votre dernière est reçue. Merci pour son contenu.

PRINCIPES ET MAXIMES SUR LES ECHECS

VI Vouloir contester l'existence des règles générales aux échecs, c'est faire le procès à tous les grands joueurs. L'ignorance des principes ne peut être compensée ni par les ressources de l'imagination, ni par l'habitude d'une longue pratique.

Avant d'en venir à la pratique, autrement que pour se familiariser avec la marche, ayez soin de vous initier aux règles fondamentales de la théorie, comme on étudie les principes des sciences, des arts, avant d'en venir à la pratique et à l'application.

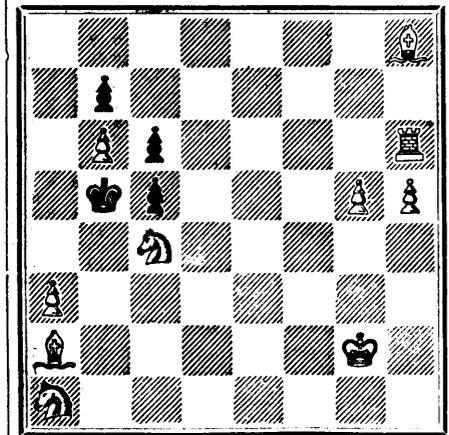
(Stratégie raisonnée.)

PROBLEMES JUMEAUX Nos. 76 et 77.

Composés par M. J. C. ROMRYN, France.

FREMIERE POSITION.

Noirs.



Blancs.

Les blancs jouent, font échec et mat en 4 coups.

DEUXIEME POSITION

Ne diffère de la première que par le déplacement du pion blanc 5e T R poussé obliquement à la case 6e C ; cette simple modification donne un problème tout différent.

Les blancs jouent, font échec et mat en 4 coups.

SOLUTION DU PROBLEME No. 72.

Blancs. Noirs.

- 1 F 3e D 1 R 4e D
2 T 1er C D 2 R 3e F
3 F 4e R, échec et mat.

PROBLEME No. 78.

Blancs. Noirs.

- 1 R 7e D 1 R 2e C R
2 T 6e T R 2 P 4e R
3 F 4e F D
4 F 5e F D
5 P 4e R et 5e C R

Les blancs jouent, font échec et mat en 2 coups.

SOLUTION DU PROBLEME No. 73.

Blancs. Noirs.

- 1 D 7e T R, échec 1 C prend D
2 C 6e C, échec 2 R joue
3 F fait échec et mat.

15EME PARTIE

Voici une intéressante partie d'échecs jouée par madame Down et M. A. Smith, et que nous empruntons à l'Illustration de Paris.

Peu de Dames pourraient soutenir le jeu d'une façon aussi digne d'éloges pendant tout le cours d'une aussi longue partie.

M. SMITH. MADAME DOWN.

Blancs. Noirs.

- 1 P 4e R 1 P 4e R
2 C 3e R 2 C 3e R
3 C 3e F 3 P 3e D
4 P 3e T R (a) 4 F 2e R
5 F 4e F 5 Roquent.
6 P 4e D 6 P pr. P
7 C pr. P 7 P 4e F
8 C 3e F 8 P 3e R
9 D 3e D 9 P 3e T R
10 P 5e R 10 F pr. F
11 D 1er F 11 P pr. P
12 F 3e R 12 C D 2e D
13 C 5e D (b) 13 P 3e C D
14 C p. C, échec 14 F pr. C
15 D 4e C R 15 C 2e R
16 F pr. P T 16 P 5e R
17 C 4e T 17 C 4e R
18 D 3e C 18 D 3e R
19 Roquent. 19 R 2e T
20 F 5e C 20 P 3e C
21 T R 1er R 21 P pr. F
22 D pr. F 22 C 4e F
23 P 4e F R 23 C 2e F
24 D 3e C 24 T 1er C R
25 C 3e F 25 D 3e F
26 C 5e C, échec 26 C pr. C
27 P pr. C 27 D pr. P C D
28 D 4e T, échec 28 R 2e C
29 T D 1er D 29 T D 1er D
30 D 3e C (c) 30 T 1er D
31 D 7e F, échec (d) 31 R 1er T
32 D pr. F T 32 D pr. P F
33 T pr. T 33 P pr. T
34 D pr. P 34 P 6e D
35 D 4e D, échec 35 T 2e C
36 D 1er T 36 P 7e D
37 T 1er D 37 P 6e R et gagnent

NOTES.

- (a) P 4e R était meilleur.
(b) Coup adroit et embarrassant.
(c) Le seul coup ; tout autre est mauvais.
(d) La meilleure chance pour les blancs était P 3e F.

Prix du Marché de Détail de Montréal

Montréal, 30 novembre 1877.

Table of market prices for various goods including flour (FARINE), grains (GRAINS), vegetables (LÉGUMES), dairy (LAITIÈRE), poultry (VOLAILLES), and meats (VIANDES).

Marché aux Bestiaux

Table of prices for livestock including beef (Bœuf), sheep (Moutons), and pigs (Cochons).

Remède Spécifique du Dr. Wm. GRAY.

Advertisement for Dr. Gray's medicine, featuring portraits of a man and a woman and text describing its benefits for various ailments.

Le Dr. THAYER Oculiste & Auriste



Biographical information about Dr. Thayer, including his education and professional background.

39 Beaver Hall Terrace.

Le Dr. THAYER guérit en un instant les personnes qui louchent, enlève la fistule lacrymale et fait cesser la cataracte...

Advertisement for 'Pâte Codéine Zed' featuring a circular logo and text describing its medicinal properties.

Débits: à Montréal, A. DELAU; à Québec, BRASSARD, pharmacien. DEPOTS: A. DELAU, 196, RUE NOTRE-DAME...

\$100 par mois réalisés en vendant notre livre à copier les lettres, qui n'exige ni presse ni eau. Envoyez une estampille pour une circulaire...

LES OVULES SUÉDOIS Seul remède efficace et agréable.

Advertisement for 'LES OVULES SUÉDOIS' medicine, including a coat of arms and text about its effectiveness for various ailments.

Advertisement for 'ANTI-GOUTTEUX BOUBÉE' medicine, featuring a circular logo and text about its benefits for gout and rheumatism.

ABEL PILON & Cie. 33, RUE DE FLEURUS, PARIS.

Credit Littéraire & Musical, POUR L'ACQUISITION DE LA MUSIQUE ET DES LIVRES.

Fourniture immédiate des meilleurs ouvrages de LITTÉRATURE, DROIT, SCIENCES, BEAUX-ARTS, etc., etc., ainsi que des publications MUSICALES des principaux éditeurs de Paris.

AVIS AUX CULTIVATEURS.

A. BEAUCHEMIN & CIE. MANUFACTURIERS DE Moulins à Battre

Nous avons l'honneur de vous informer qu'ayant acheté de M. Page, manufacturier de Moulins à Battre, qui se retire des affaires, tous ses patrons et modèles...

A. BEAUCHEMIN & CIE. MANUFACTURIERS DE MOULINS A BATTRE

304 ET 304 1/2, RUE CRAIG, MONTRÉAL. 8-30-17-137



MOULIN A VENT AUTOMATIQUE D'HALLADY

POUR POMPER L'EAU SUR LES FERMES, SUR LES CHEMINS DE FER, ETC.

C'est le Moulin à vent le plus économique, en égard au pouvoir, au fini et aux matériaux qui entrent dans sa construction, et l'on garantit entière satisfaction. Demandez le Catalogue illustré et la Liste des Prix.

CHARLES GARTH & Cie Dominion Metal Works, 536 à 542, RUE CRAIG.

LA POUDRE ALLEMANDE SURNOMMÉE THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS ET EST Vendue chez tous les Epiciers respectables. 8-19-52-112

COLLEGE MILITAIRE DE KINGSTON.

Les Examens Semi-Annuels pour les candidats à l'admission comme cadets au Collège Militaire, auront lieu aux Quartiers-Généraux des Districts Militaires...

MANUFACTURE DE VINAIGRE DE MONTREAL, No. 41, RUE BONSECOURS.

PRIX A L'EXPOSITION DU CENTENAIRE A PHILADELPHIE ET PREMIER PRIX A LA DERNIERE EXPOSITION DE MONTREAL. Certificats des hommes les plus compétents constatant que ce Vinaigre est l'un des meilleurs Vinaigres du monde entier.

FAITES USAGE DU SIROP EXPECTORANT, DE L'ELIXIR TONIQUE et du SIROP DES ENFANTS du Dr. J. EMERY CODERRE.

64, RUE ST. DENIS, Coin de la RUE DORCHESTER. A vendre chez tous les Pharmaciens.

NOUVEAU PROCÉDÉ. PHOTO-ELECTROTYPE.

La Cie. Burland-Desbarats, Nos 5 et 7, RUE BLEURY.

DESSINS A L'ENCRE ET A LA PLUME Gravures sur bois, ou Photographies,

convenables pour être imprimées sur toutes espèces de presses typographiques. Ce procédé évite tout le travail manuel du graveur, et permet aux Propriétaires de fournir aux Imprimeurs ou Editeurs des ELECTROTYPIES de livres ou autres publications, de format agrandi ou rapetissé, à très-bon marché.

BOTANIQUE

"Cours Élémentaire de BOTANIQUE et FLORE DU CANADA," à l'usage des maisons d'éducation, par L'ABBÉ J. MOYEN, professeur de sciences naturelles au collège de Montréal.

ON SE DEMANDE OU EST LE JOLI MAGASIN DE MODES

ET DE MARCHANDISES DE GOUT qu'il y avait sur la rue Ste. Catherine près de la rue Jacques Cartier; eh! bien, mesdames, vous n'avez qu'à vous rendre au No. 573, rue Ste. Catherine, entre les rues Montcalm et Wolfe, à l'enseigne du Chapeau Rouge, et vous y trouverez un assortiment complet de toutes les pièces de marchandises, spécialement dans les modes importées directement d'Europe. Chapeaux garnis gratis.

JOS. ROY, 573, RUE STE. CATHERINE, A l'Enseigne du Chapeau Rouge. 8-15-54-10

EM. TERQUEM Commissionnaire en Marchandises

(Ex-représentant des Editeurs Français à l'Exposition de Philadelphie) 2, BOULEVARD POISSONNIERE, PARIS

AVIS! Canadian Mechanics' Magazine

AND PATENT OFFICE RECORD. Cette PRÉCIEUSE REVUE MENSUELLE a été beaucoup améliorée durant l'année dernière et contient maintenant les renseignements les plus récents et les plus utiles relativement aux Sciences et aux diverses branches des Métiers Mécaniques, choisis avec le plus grand soin pour l'information et l'instruction des Ouvriers du Canada.

"Illustrated Family Friend," TELLE QUE HORTICULTURE, HISTOIRE NATURELLE, JEU ET AMUSEMENTS POPULAIRES, OUVRAGES DE FANTAISIE ET A L'AIGUILLE POUR DAMES, ET COURTES ET AMUSANTES HISTOIRES.

'NOUVELLE MUSIQUE CHOISIE RECETTES DOMESTIQUES, ETC. THE CANADIAN MECHANICS' MAGAZINE,

Conjointement avec le Illustrated Family Friend ET LE PATENT OFFICE RECORD,

Contient 16 pages remplies des plus Belles Illustrations et environ 125 diagrammes de tous les Brevets émis chaque mois en Canada; c'est une publication qui mérite l'encouragement de tous les Ouvriers de la Puissance, dont la devise devrait toujours être: "ENCOURAGEONS L'INDUSTRIE NATIONALE." Prix: Seulement \$2.00 par année.

AU CLERGE

LE PROTESTANTISME jugé et condamné par les protestants. Avec le double compte-rendu d'une discussion publique entre l'auteur et un ministre. Par M. L'ABBÉ GUILLAUME, Curé de St. André-Avellin.

LA CIE. BURLAND-DESBARATS, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal

"L'INTENDANT BIGOT," PAR JOSEPH MARMETTE.

Brochure de 94 pages grand 8vo. Prix: 25 Centins. Une remise libérale est faite aux Libraires et aux Agents. S'adresser à LA CIE. BURLAND-DESBARATS, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

L'OPINION PUBLIQUE est imprimée aux Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal, Canada, par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS.